

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
SEANCE DU 05 JUIN 2019**

Le mercredi 05 juin 2019, à 19h00, les membres du Conseil du 20^e arrondissement de Paris se sont réunis dans la Salle des Fêtes de la Mairie, sur convocation adressée individuellement à chaque Conseiller par Madame la Maire, le mercredi 29 mai 2019, conformément aux articles L.2121-9, L.2121-10, L.2121-12 et L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La convocation a été affichée réglementairement à la porte de la Mairie, le jour même.

La majorité des 42 membres du Conseil d'arrondissement était présente, à savoir par ordre alphabétique :

ETAIENT PRESENTS

Mme BACHE
M. BOUAKKAZ
Mme DASPET
M. GAS
M. GUERRIEN
M. HOCQUARD
M. LE BORGNE
M. NONY
M. SHI
M. VON GASTROW

M. BARGETON
Mme CALANDRA
Mme De MASSOL
M. GASSAMA
Mme GUHL
Mme LAURENT
Mme MAQUOI
Mme RIVIER
Mme SIMONNET

M. BAUDRIER
Mme CARIME-JALIME
M. EPARA EPARA
M. GLEIZES
Mme HAZAN
M. LE BARS
M. MARTIN
M. SAMAKE
Mme STEPHAN

S'ETAIENT EXCUSES

M. ASSOULINE
Mme FANFANT
M. HMOUDANE
M. PERIFAN
Mme VICQ

Mme DUCHAUCHOI
M. GRANIER
Mme KELLER
Mme PRIMET

Mme EL AARAJE
Mme HERRERO
M. PASCAL
M. SOREL

POUVOIR

M. BLANDIN a donné pouvoir à Mme De MASSOL

SECRETAIRE DE SEANCE

Mme LAURENT

SECRETAIRE AUXILIAIRE

Mme CERQUEIRA

Ordre du jour

1. Délibérations	8
MA20.2019.095 : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2019.	8
MA20.2019.097 : Approbation du compte administratif 2018 de l'État spécial du 20 ^e arrondissement. Mme Florence de MASSOL rapporteure.	9
2019 DAC 580 : Église Notre-Dame de la Croix (20 ^e). Autorisation à l'Association Diocésaine de Paris pour déposer un permis de construire. Mme Colette STEPHAN rapporteure.	11
2019 DEVE 92 : Contrat de délégation de service public portant sur la conception et construction d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires. Mme Florence de MASSOL rapporteure.	12
V20-2019-136 : Vœu contre la privatisation des crématoriums via une procédure de délégation de service public, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au peuple !"	12
2019 DASCO 70 : Caisse des Écoles (20 ^{ème}) - Subvention (193.350 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	16
2019 DASCO 75 : Caisse des Écoles (20 ^e) - Avenant à la convention 2018-2020 et ajustement de la subvention 2019 (95.000 euros) au titre des Espaces Nature et Découvertes Fontenay et Dames Blanche. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	16
2019 DU 25 : Dénomination allée Mireille Knoll (11 ^e et 20 ^e). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	16
2019 DU 124 : Dénomination place Bilal Berreni (20 ^e). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure....	16
2019 DU 148 : Cession à AXIMO de 5 lots de copropriété en vue de la réalisation de 2 logements sociaux (20 ^e). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.	16
2019 DAC 37 : Subventions au titre de la résilience (27.500 euros), avenants avec 7 structures. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	16
2019 DAC 53 : Subventions (47.000 euros) à trois compagnies œuvrant en faveur des arts de la rue. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	16
2019 DAC 55 : Fixation du montant du loyer de l'association Ktha Compagnie pour l'occupation de locaux situés 38, rue des Amandiers (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	16
2019 DAC 56 : Subventions (1.109.000 euros) et avenants à conventions avec deux lieux de création et de diffusion du 20 ^e arrondissement. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	16
2019 DAC 70 : Subvention de fonctionnement (150.000 euros) et avenants à convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	16
2019 DAC 226 : Subventions (935.040 euros) et conventions avec dix-neuf des porteurs de projets lauréats de l'appel à projets « Embellir Paris ». Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.	16
2019 DAC 344 : Subvention (20.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.....	16

2019 DAC 694 : Subventions (11.000 euros) à six associations dans les quartiers populaires du 20 ^e . Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteuses.....	17
2019 DAC 695 : Subventions (6.000 euros) à quatre associations dans les quartiers populaires (20 ^e Les portes). Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteuses.	17
2019 DAC 755 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la société CDC Habitat Social pour la réhabilitation de la façade arrière de la Maison des Pratiques Amateurs Saint-Blaise 39 rue Saint-Blaise (20 ^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteuse.	17
2019 DU 144 : Classification des nouvelles voies du 20 ^e arrondissement au titre des droits de voirie. M. Renaud MARTIN, M. Weiming SHI rapporteurs.	17
2019 DVD 17 : Communication sur le bilan annuel des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formulés au titre du contrôle du stationnement payant durant l'année 2018 (Communication sans vote). M. Renaud MARTIN rapporteur.	17
2019 DAJ 09 : Subvention (47.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris pour le financement de permanences supplémentaires dans les Points d'Accès au Droit (18 ^e , 19 ^e et 20 ^e). Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Marinette BACHE rapporteuses.....	17
2019 DDCT 07 : Subventions (25.000 euros) à 7 associations pour le financement de 7 projets au titre de la thématique « Genre et espace public ». Mme Emmanuelle RIVIER, M. Renaud MARTIN, M. Hamou BOUAKKAZ rapporteurs.....	17
2019 DDCT 46 : Subventions (60.500 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à douze associations (2 ^e , 5 ^e , 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 18 ^e , 20 ^e). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteuse.....	17
2019 DAE 195 : Subvention (12.000 euros) à l'association Universal Love (20 ^e). M. Weiming SHI, M. Stéphane VON GASTROW, M. Loïk LE BORGNE rapporteurs.....	17
2019 DAE 196 : Subvention (3.000 euros) à l'association Pages (20 ^e). M. Weiming SHI, Mme Nathalie MAQUOI rapporteurs.	17
2019 DAC 435 : Subventions (20.500 euros) et conventions avec sept associations historiques. Mme Colette STEPHAN rapporteuse.	17
2019 DAE 206 : Conciergeries sociales et solidaires - fixation d'un montant de redevance d'occupation du domaine public. M. Stéphane VON GASTROW, M. Loïk LE BORGNE, M. Hamidou SAMAKE, M. Renaud MARTIN rapporteurs.	17
2019 DAC 555 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hervé Masson, 71 rue des Amandiers (20 ^e). M. Thierry BLANDIN rapporteur.	17
2019 DDCT 62 : Subventions de fonctionnement (121.950 euros) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 23 associations pour le financement de 21 projets dans les quartiers populaires parisiens. Mme Virginie DASPET, M. Renaud MARTIN rapporteurs.	17
2019 DDCT 69 : Subventions (68.000 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH). Mme Virginie DASPET rapporteuse.	17
2019 DDCT 70 : Subventions (344.000 euros) et conventions à 71 associations pour le financement de 74 projets dans les quartiers populaires parisiens - Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République. Mme Virginie DASPET rapporteuse.	17

2019 DDCT 73 : Subventions (219.759 euros) à 19 associations situées en quartiers populaires. Mme Virginie DASPET rapporteure.	17
2019 DDCT 92 : Subventions (20.000 euros) à 8 associations oeuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens. Mme Virginie DASPET rapporteure.	18
2019 DAC 227 : Budget Participatif : mise en œuvre du projet de cuisine collective de quartier de la Villa Belleville. Subvention (135.000 euros) et convention avec l'association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques – AGETA / Collectif Curry Vavart. Mme Florence de MASSOL, Mme Nathalie MAQUOI rapporteures.	18
2019 DAC 753 : Réalisation d'une fresque de Seth sur le mur de la rue Saint-Blaise par l'association Art Azoï dans le cadre du BPP 2016. Mme Florence de MASSOL, Mme Nathalie MAQUOI rapporteures.	18
2019 DASCO 73 : Collèges publics parisiens – Subvention (1.976.069 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien. Mme Florence de MASSOL, M. Alexandre LE BARS rapporteurs.	18
2019 DEVE 49 : Subventions (330.730 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (12 ^e à 17 ^e , 19 ^e et 20 ^e) et équipements sportifs (13 ^e). Mme Florence de MASSOL, M. Hamidou SAMAKE rapporteurs.	18
2019 DEVE 51 : Subventions (161.000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12 ^e , 16 ^e , 18 ^e et 20 ^e). Mme Florence de MASSOL, M. Hamidou SAMAKE rapporteurs.	18
2019 DEVE 52 : Subventions (23.100 euros) à 14 associations pour le financement de 17 projets présentés dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville. Mme Florence de MASSOL, Mme Virginie DASPET rapporteures.	18
2019 DEVE 56 : Communication sur l'adhésion à la charte main verte de l'Association Multi'color pour le jardin suspendu (20 ^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure.	18
2019 DFPE 55 : Subvention et avenant n°3 (81.187 euros) avec l'association Galipette (20 ^e) pour sa crèche parentale (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	18
2019 DFPE 123 : Subvention (78.963 euros), prorogation et avenant n°3 à l'association Métramômes (20 ^e) pour la crèche parentale (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	18
2019 DFPE 130 : Subvention (103.168 euros), prorogation et avenant n°3 à l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20 ^e) pour la halte-garderie (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	18
2019 DFPE 174 : Subvention (111.486 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association Relais Ménilmontant (20 ^e) pour la crèche collective multi-accueil Le Petit Relais (20 ^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.	18
2019 DASES 70 : Subventions (42.800 euros) à 13 associations et avenants avec 2 d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019. Mme Lamia EL AARAJE rapporteure.	18
2019 DASES 81 : Subventions (35.000 euros) à trois associations et convention avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information – ANPHI, pour leurs actions d'insertion professionnelle en direction des personnes en situation de handicap. Mme Lamia EL AARAJE rapporteure.	18

2019 DASES 83 : Subventions (36.000 euros) à deux associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap. Mme Lamia EL AARAJE rapporteure.	18
2019 DJS 70 : Subventions (149.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec neuf associations sportives (20 ^e). M. Epeny EPARA EPARA rapporteur.....	18
2019 DJS 125 : Gratuité d'utilisation pendant l'été 2019 des bassins éphémères au sein des centres sportifs Léo Lagrange (12 ^e), Elisabeth (14 ^e), Lumière (20 ^e), ainsi que de la baignade La Villette (19 ^e). M. Epeny EPARA EPARA rapporteur.	19
2019 SG 15 : Conventions de coopération. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.	19
2019 DASES 120 : Subvention (50.000 euros) et avenant avec l'association Mouvement ATD Quart Monde pour ses actions de prévention et d'accès à la culture des jeunes parisiens, et de leur famille. Mme Anne-Charlotte KELLER, Mme Nathalie MAQUOI rapporteures.	19
2019 DASES 134 : Subventions (25.800 euros) et conventions à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité 2018-2019 et subvention (12.000 euros) à 1 association dans le cadre d'un avenant. Mme Anne-Charlotte KELLER, M. Alexandre LE BARS rapporteurs.	19
2019 DFPE 190 : Soutien à la parentalité tout au long du parcours des familles – Subventions (51.000 euros) à six associations, dont deux avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.	19
2019 DFPE 191 : Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents - Subventions (130.500 euros) et conventions avec quatre associations. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.	19
2019 DJS 135 : Subvention (60.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Les Hauts de Belleville (20 ^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.....	19
2019 DPSP 09 : Subvention (18.400 euros) et conventions avec 2 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville. Mme Charlotte LAURENT, Mme Virginie DASPET rapporteures.	19
2019 DASCO 18 : Subventions (875.062,73 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP. M. Alexandre LE BARS rapporteur.	19
2019 DASCO 25 : Subventions (47.043 euros) et conventions avec trois associations pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU. M. Alexandre LE BARS, Mme Virginie DASPET rapporteurs.	19
2019 DASCO 29 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (133.070 euros), subventions d'équipement (380.460 euros), subventions pour travaux (378.869 euros). M. Alexandre LE BARS rapporteur.....	19
2019 DASCO 47 : Collèges publics parisiens - Participations (199.750 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2019. M. Alexandre LE BARS rapporteur.	19
2019 DASCO 52 : Collèges publics dotés d'une restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2019-2020. M. Alexandre LE BARS rapporteur.	19

2019 DASCO 79 : Charte de Chant Choral et Pratiques vocales. M. Alexandre LE BARS, Mme Nathalie MAQUOI rapporteurs. 19

2. Vœux 20

V20-2019-159 : Vœu relatif à la dénomination « Yvonne Godard » à la nouvelle piscine du 20^e arrondissement située entre les rues Serpollet, Louis Lumière, et le boulevard Davout, sur proposition de Frédérique Calandra, Maire du 20^e, Epeny Epara Epara, adjoint à la Maire du 20^e en charge des sports, Emmanuelle Rivier, adjointe à la Maire du 20^e en charge de l'égalité femmes-hommes, Thierry Blandin, adjoint à la Maire du 20^e en charge de la mémoire. 20

V20-2019-160 : Vœu relatif au soutien aux parents et aux membres de la communauté éducative mobilisés contre la loi Blanquer, déposé par Nathalie Maquoi et les élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20^{ème}, Stéphane Von Gastrow, Emmanuelle Rivier et les élu-e-s du groupe écologiste, Lamia El Aaraje et les élu-e-s socialistes et républicains, Raphaëlle Primet et les élu-e-s communistes. 21

V20-2019-161 : Vœu relatif à la mobilisation contre la loi Blanquer, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au peuple !". 21

V20-2019-162 : Vœu relatif au conventionnement d'immeubles dans le 20^{ème} et le 12^{ème} arrondissement, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au peuple !". 26

V20-2019-163 : Vœu relatif à l'interpellation violente d'un jeune dans le 20^e et aux violences policières, sur proposition de Laurent Sorel et du groupe "Place au peuple !". 29

V20-2019-164 : Vœu relatif aux dégâts des eaux dans l'école Tlemcen et à un plan de diagnostic et de prévision des travaux dans les écoles du 20^e, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au peuple !". 31

V20-2019-165 : Vœu déposé par le groupe des élu.e.s écologistes du conseil du 20^e arrondissement pour la préservation et le développement du végétal dans le cimetière du Père-Lachaise. 35

V20-2019-166 : Vœu relatif à l'organisation du recueil des soutiens pour le référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au peuple !". 37

Déroulement de la séance

Mme CALANDRA

Mesdames et Messieurs les élus, je vous demande de bien vouloir prendre place, de faire silence. Je demande également la même chose au public. Comme nous sommes dans une séance du Conseil municipal reporté suite à un défaut de quorum la semaine dernière, nous n'avons pas besoin, aux termes du règlement des collectivités territoriales, de quorum pour entamer celui-ci. Donc, je vais attaquer notre séance.

Et je souhaiterais, avant d'ouvrir formellement la séance de notre Conseil, évoquer avec vous la mémoire de Cédric de PIERREPONT et Alain BERTONCELLO, morts à plusieurs milliers de kilomètres de Paris, au nord du Burkina Faso, alors qu'ils venaient, avec leurs frères d'armes du commando Hubert et du Premier régiment de parachutistes d'infanterie de marine, de neutraliser un groupe de terroristes islamiques et de libérer deux de nos compatriotes capturés huit jours plus tôt au Bénin, et deux autres otages de nationalité étrangère. « *La France n'abandonne jamais ses enfants* », a déclaré le président de la République lors de l'hommage qui leur a été rendu dans la Cour des Invalides, mardi dernier. Je souhaite souligner, pour ma part, le courage de ces hommes qui, comme nos pompiers, nos policiers ou nos gendarmes, n'hésitent pas à braver les pires dangers et à risquer leur vie pour nous, pour leurs concitoyens pour que même, battus par les flots comme on peut dire, notre bateau commun, celui de la République française, jamais ne sombre. Donc, en leur honneur, je vous remercie de bien vouloir observer avec moi une minute de silence.

Minute de recueillement

Mme CALANDRA

Comme nous ne nous sommes pas réunis en assemblée municipale depuis, après cet hommage, évidemment, il m'est impossible de ne pas évoquer le courage des 500 soldats du feu parisiens qui ont combattu les flammes qui ravageaient la toiture de Notre-Dame et réussi à sauver ce monument qui n'est pas seulement un monument d'architecture, mais qui fait partie, bien sûr, du patrimoine de la France, du patrimoine de l'humanité et de la mémoire, je dirais, culturelle de l'ADN culturel de notre pays. C'est l'un des symboles de notre ville. Autant pour, comme le dit le poète, celui qui croyait au ciel que pour celui qui n'y croyait pas. Et c'est pour cela que nous avons tous ressenti extrêmement douloureusement cet incendie qui nous a tous dévastés. Je tiens à dire d'ailleurs que j'ai ressenti tout aussi douloureusement les déclarations et les tweets de certains qui ont considéré que pleurer pour Notre-Dame, c'était une sottise, je les cite « *de petit blanc* ». Alors, je tiens à dire que ces stupidités communautaristes et racistes, qu'elles soient dans un sens ou dans l'autre, ne doivent pas s'installer durablement dans le paysage politique français et que vous pourrez toujours compter sur moi pour les combattre. Donc, je redis que Notre-Dame de Paris, ça n'est pas seulement un édifice religieux ; ça l'est bien sûr pour les croyants, les croyants catholiques, c'est le patrimoine de l'humanité, c'est le patrimoine de nos concitoyens, c'est une œuvre d'art, c'est un héritage de siècles de culture, de raffinement, de civilisation, de savoir-faire français. Et évidemment, c'est en voyant brûler cela que les Parisiens et les Parisiennes, et tous les étrangers qui assistaient à ce spectacle, ont pleuré. Donc, je redis mon admiration et mes remerciements en votre nom à tous et toutes pour les pompiers qui ont réussi à sauver ce monument. Comme on ne s'était pas revu depuis, même si ça fait un peu ancien, je tenais quand même à le dire solennellement.

Je voulais également vous délivrer une information qui intéresse le fonctionnement de notre assemblée. D'abord, je voulais dans un registre moins dramatique et toujours avant d'ouvrir formellement la séance de notre Conseil, remercier très chaleureusement tous les élus, chacun et chacune d'entre vous qui se sont mobilisés pour la tenue des bureaux de vote lors des élections européennes du dimanche 26 mai. Je voulais remercier les représentants des différents partis politiques et les partis politiques, dont je rappelle au titre 4, à l'article 4 de la Constitution de notre République, qu'ils participent de la vie démocratique de notre pays. Donc, merci à votre bénévolat, merci aux militants de vos différents partis qui ont été soit présidents, soit assesseurs, soit délégués de liste ; remerciez-les de ma part parce que c'est un très noble et bel engagement. Évidemment, j'ai remercié en votre nom à tous et je remercie encore les personnels de la Ville de Paris et la direction

générale des services de la Mairie du 20^e arrondissement qui ont permis un déroulement de scrutin, et croyez-moi, ce n'était pas gagné d'avance avec 34 listes, qui ont permis un déroulement remarquable de ce scrutin. Et je vous annonce – alors, c'est une petite fierté, c'est peut-être un peu puéril – mais que la Mairie du 20^e arrondissement a été la première des mairies des gros arrondissements parisiens à rendre ses résultats. Nous les avons rendus à minuit. Pour mémoire, d'autres que je ne citerai pas – bravo – d'autres plus voisins, avec moins d'habitants que nous et moins de votants, les ont rendus après 5h30. Donc, c'est vous dire que ça s'est bien passé chez nous.

Je voulais aussi vous rappeler et donner quelques explications. La mise en œuvre du nouveau fichier national des électeurs de l'INSEE, nous le savions avant ces élections, promettait des problèmes et vous avez pu en voir l'écho dans la presse dans les jours qui ont précédé le scrutin. Effectivement, le report des fichiers informatiques municipaux sur le fichier de l'INSEE a vu la disparition de certains électeurs des listes sans aucune raison. Il y a eu des erreurs d'État civil. Je cite le cas d'un monsieur qui s'est vu attribuer le prénom de son fils et le nom de famille de sa mère. Oui, ça a été grandiose. Donc, je ne vous cache pas que nous étions très nerveux les jours précédents le scrutin et que finalement, il y a eu des difficultés, mais moins nombreuses et moins graves que ce que nous attendions. Alors, ce test grandeur nature, nous permet d'anticiper les difficultés pour le prochain scrutin, celui des municipales, et nous devons notamment largement communiquer afin que les électeurs s'enquêtent très en amont de la validité de leur inscription. Donc, je le dis, je le dis à tous les membres de partis politiques et à tous les militants qui sont dans la salle, commencez d'ores et déjà pour les municipales à alerter les électeurs, les habitants de bien vérifier qu'ils sont correctement inscrits parce qu'il y a eu vraiment de nombreuses difficultés du fait de ce changement de nature du fichier électoral. Et je rappelle que comme les tribunaux d'instance ne siègent plus en mairie, mais désormais dans le 17^e arrondissement, évidemment, quand on veut se faire réintégrer sur la liste électorale en urgence, il faut aller dans le 17^e arrondissement à la Cité judiciaire des Batignolles.

Je voulais également vous annoncer la naissance d'un nouveau groupe politique dans notre Conseil puisque j'ai été informée, le 16 mai dernier, par notre collègue Bruno GAS de la constitution d'un nouveau groupe politique : le groupe UDI Modem et indépendant au sein de notre Conseil et qui nous a adressé, hier – non pas hier – le lundi 27 mai, la déclaration de principe de son nouveau groupe. C'était hier lors du précédent Conseil. Son groupe étant affilié à un groupe existant au Conseil de Paris, le groupe UDI Modem, il n'est donc pas soumis à un nombre minimum de membres. Cette création porte à huit le nombre de groupes politiques composant notre Conseil, dont je vous rappelle les intitulés :

- le groupe Démocrate Progressiste et Écologiste qui compte 9 membres,
- le groupe Socialiste et Républicain qui en compte 7,
- le groupe Communiste Front de gauche qui en compte 6,
- le groupe Élus Écologiste qui en compte 5,
- le groupe Pour une Alternative Écologique et Sociale qui en compte 5,
- le groupe Les Républicains du 20^e qui en compte 5,
- le groupe Parti de Gauche – Place au Peuple ! qui compte 3 membres, et donc
- le groupe UDI Modem et Indépendant qui compte 1 membre.

Je vous propose à présent que nous ouvrons formellement la séance de notre Conseil.

Alors, très bien. Je vous annonce qu'outre les 11 vœux déposés dans les temps par les groupes, nous aurons à débattre ce soir, si vous en êtes d'accord, d'un vœu d'urgence déposé par le groupe « Place au Peuple ! » relatif à l'organisation du Recueil des soutiens pour les référendums d'initiative partagés sur la privatisation d'Aéroport de Paris. Alors, comme vous le savez, les vœux d'urgence ne peuvent être mis en discussion que si notre Conseil d'arrondissement l'accepte par un vote en séance, conformément à l'article 15 de notre règlement intérieur.

Après consultation des membres, le vœu d'urgence est inscrit à l'ordre du jour.

1. Délibérations.

MA20.2019.095 : Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mars 2019.

Après consultation des membres, le procès-verbal est adopté.

MA20.2019.097 : Approbation du compte administratif 2018 de l'État spécial du 20^e arrondissement. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

Mme CALANDRA

Donc, nous attaquons l'ordre du jour des délibérations par l'approbation traditionnelle du compte administratif 2018 de l'État spécial du 20^e arrondissement. Je vous rappelle, c'est un exercice classique, étant comme Maire, l'ordonnateur, enfin, ordonnatrice des dépenses, je ne peux ni assister, ni participer aux débats, ni même voter. Je vais donc, avant de laisser la parole à ma première adjointe qui va vous détailler ce budget, je vais quand même profiter de l'occasion qui m'est donnée pour saluer le travail encore une fois de la direction générale des services au travers notamment de son équipe en charge de l'État spécial et des finances de notre arrondissement puisque nous avons non seulement un compte administratif bien tenu, mais nous avons un taux d'exécution budgétaire dans le 20^e arrondissement qui est particulièrement remarquable puisqu'il est au-dessus de 90 %, ce qui est extrêmement rare. Voilà, nous sommes à 91,8 % d'exécution budgétaire, ce qui est très rare, et ce qui signifie que nous demandons les bons budgets et nous les mettons en œuvre. On ne se contente pas de les voter, on les met en œuvre. Je vous rappelle que quand on a été élu en 2001, quand j'ai été élue conseillère de Paris en 2001, le taux d'exécution budgétaire était, je crois, à peine au-dessus de 50 % de mémoire. Donc, on est passé à plus de 90 %. Et à présent, je me retire de notre assemblée aux termes de notre règlement et je laisse Mme de MASSOL vous présenter le compte administratif.

Mme de MASSOL

Alors, mes chers collègues, en application du titre 1 du livre 5 du Code général des collectivités territoriales traitant des dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon, le Conseil d'arrondissement est saisi afin de donner sur le compte administratif 2018 de l'État spécial du 20^e son avis.

Je profite de cette occasion pour vous rappeler la composition du budget de notre arrondissement. L'État spécial d'arrondissement, joliment surnommé ESA, se compose d'une dotation d'animation, elle aussi surnommée DAL, destinée à financer des dépenses liées à l'information des habitants, à la démocratie locale, à la vie locale et culturelle et aux travaux dits urgents. Ensuite, nous avons une dotation de gestion locale (DGL), finançant les dépenses liées à la gestion des équipements de proximité. Ensuite, nous avons une dotation d'investissement (DIV) qui, au-delà des dépenses liées aux équipements de proximité, permet aussi de financer les opérations de travaux sur la voirie publique ou sur des équipements gérés par le Conseil de Paris dans notre arrondissement et de couvrir les dépenses d'investissement des conseils de quartier.

En dehors de l'État spécial, existent sur le budget de la Ville deux types d'investissement localisés dans le 20^e et dans tous les arrondissements parisiens. Les investissements d'intérêt local (IIL), répartis en deux enveloppes non fongibles au sein desquels la mairie, la Maire décide librement des opérations à programmer. Une enveloppe équipement de proximité pour la DAC, la DJS, la DDCT, la DASCO, la DCPA et la DFPE, calculée à partir de critères techniques (par exemple : la superficie des bâtiments), de critères d'usage et de vétusté. Cette enveloppe concerne les opérations d'entretien des équipements de proximité inscrits à l'inventaire, hormis les piscines, les ravalements, les installations thermiques, les travaux liés à l'accessibilité des personnes porteuses de handicaps, les classeurs rotatifs et les massicots. Et puis une seconde enveloppe, « espace public », qui concerne donc la DVD et la DEVE, élaborée sur la base de critères techniques, d'usage et de vétusté, comme la précédente. Cette enveloppe couvre les opérations dédiées aux espaces verts inscrits à l'inventaire des équipements de proximité, c'est-à-dire quasiment tous ceux du 20^e sauf le parc de Belleville, et portant aussi sur l'entretien des jardins, des aires de jeux ou l'éclairage, ainsi que sur les opérations consacrées à la voirie secondaire. Depuis la mise en place du budget participatif parisien, la Mairie décide de consacrer un pourcentage de ces IIL au budget participatif.

Ensuite, nous avons les investissements localisés (IL). En dehors des enveloppes dédiées aux IIL, les autres opérations localisées font toujours l'objet d'un processus de discussion budgétaire entre l'exécutif, les élus d'arrondissement et les directions. À l'inverse des IIL, les mairies ne sont donc pas décisionnaires sur ces opérations. Le champ d'application des investissements localisés se rapporte

aux interventions sur tous les équipements localisés qui ne relèvent pas des III. Ces opérations peuvent être regroupées en trois catégories : celles effectuées sur des équipements inscrits à l'inventaire, mais explicitement écartée du champ par une délibération de 2009, comme les installations thermiques, d'accessibilité, les piscines, bassins et écoles ; les opérations portant sur la voirie principale de chaque arrondissement et les opérations relevant d'autorisation de projet (AP) supérieures à 1 million d'euros.

Le compte administratif, dont je vais maintenant vous parler, vise à retracer l'exécution effective des dépenses, c'est-à-dire les crédits mandatés. Le compte administratif 2018 de l'État spécial du 20^e indique des montants de dépenses de 13,57 millions d'euros sur la dotation de gestion locale (soit un taux d'exécution de près de 94,8 %), 1,9 million d'euros sur la dotation d'animation locale, soit un taux d'exécution de plus de 84 % se décomposant ainsi : animation locale pure : 90,5 % de taux d'exécution, et travaux urgents : 76,5 % de taux d'exécution. Et ensuite, 1,5 million d'euros sur la dotation d'investissement, soit un taux d'exécution de 70,4 %.

Le compte administratif global s'élève donc à 15,7 millions d'euros. Conformément à l'article L.2511-45 du CGCT :

- 1 392 134 € précisément sont reportés de plein droit sur l'État spécial du 20^e arrondissement au titre de l'exercice 2019,
- 740 357 € sur la dotation de gestion locale,
- 210 775 € sur la dotation d'animation locale, et
- 441 002 € sur la dotation d'investissement.

Ces montants intègrent à la fois les crédits déjà gagés sur les lignes budgétaires, c'est-à-dire engagés, mais non mandatés à la clôture budgétaire, et les reports libres d'emploi. Ces derniers s'élèvent à 458 194 € sur la dotation de gestion locale. Le taux d'exécution global de l'État spécial du 20^e arrondissement est donc de 91,8 %. Il est donc supérieur à ceux constatés en 2017 qui sont portés à 86,4 % et en 2016 où nous étions à 90 %.

Les principaux postes de dépenses sur la dotation de gestion locale sont les suivants :

- 4,8 millions d'euros pour les contrats de prestation de service, essentiellement versement au prestataire des centres d'animation et des espaces jeunes régis par marché et des contrats d'entretien des sanitaires dans les espaces verts,
- 3,7 millions d'euros pour les fluides, y compris l'eau.

Pour information sur les fluides, le montant mandaté est supérieur d'environ 400 000 € par rapport au budget de 2018. Suite aux explications fournies par la DCPA, le gaz et l'électricité ont été impactés par une augmentation des prix d'acheminement et d'une augmentation également de la fiscalité. De plus, l'électricité a subi un retard d'émission des factures du premier semestre 2017, suite à la signature d'avenants pour la mise en place du mécanisme de capacité. Les montants ont été régularisés au dernier trimestre 2017. Ensuite, nous avons pour les frais de nettoyage de locaux : 957 688 €, pour l'alimentation dans les crèches et les haltes-garderies : 695 887 €.

Autre information concernant l'alimentation des crèches, il y a un écart d'environ 140 000 € par rapport au budget 2018, ce qui s'explique par les difficultés internes du fournisseur dans la facturation du deuxième semestre 2018. Les factures n'ont été envoyées pour paiement qu'en début d'année 2019.

Ensuite, nous avons pour les fournitures de petits équipements et notamment pour l'atelier de la SLA qui réalise des travaux en régie : 640 279 €, et pour les fournitures scolaires : 572 835 €.

Mes chers collègues, voici donc le budget. Je vous demande, si vous voulez intervenir sur cette flopée de chiffres. Non ?

Donc, si personne ne demande la parole, je vous propose de procéder au vote.

Après consultation des membres, l'État spécial est adopté.

2019 DAC 580 : Église Notre-Dame de la Croix (20^e). Autorisation à l'Association Diocésaine de Paris pour déposer un permis de construire. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

M. VON GASTROW

Oui. Merci, Madame la Maire. Alors, tout à l'heure, vous avez mentionné Notre-Dame de Paris. Le petit point, effectivement, qui relie Notre-Dame de Paris avec Notre-Dame de la Croix, c'est que nous avons, dans le 20^e arrondissement, la troisième église en taille de Paris et, de fait, la deuxième église en taille pouvant être utilisée actuellement, ce qui fait d'ailleurs penser que s'il y avait eu encore un ennui à Saint-Sulpice, l'archevêque aurait dû venir ici. Cela dit, ce n'était pas la raison de mon intervention.

En fait, je souhaite intervenir pour faire ressortir quelque chose à l'occasion de cette délibération d'assez intéressant, alors vu par un écologiste, mais je pense que ce n'est pas seulement, j'espère, du point de vue des écologistes qui fera qu'on trouvera que c'est intéressant, c'est que la paroisse de Notre-Dame de la Croix est engagée depuis 2012 dans une démarche environnementale qui est quelquefois, un peu trop souvent d'ailleurs, contrariée par les habitudes et, peut-être, les craintes de la direction des affaires culturelles, justement peut-être parce qu'elle voit en cet édifice d'abord un bâtiment patrimonial oubliant que cette église s'inscrit aussi dans le monde contemporain. Et notamment, je me rappelle, quand j'étais chargé du patrimoine entre 2012 et 2014, les difficultés, et Florence DE MASSOL s'en rappelle sans doute aussi, qu'avait pu avoir l'église Notre-Dame de la Croix pour pouvoir conserver les ruches qu'elle avait installées. Maintenant, Stéphane PALAZ qui est l'actuel curé de Notre-Dame de la Croix souhaiterait installer des panneaux solaires. Et là aussi, il se trouve en butte à des réticences assez marquées du service de la DAC, alors que pourtant, une vingtaine d'églises historiques en France disposent de panneaux solaires. Donc, c'était quand même un rappel important aussi parce que la contemporanéité de ces édifices, ça se voit là aussi puisqu'ils peuvent aussi contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique pour la transition écologique. Et si on leur permet effectivement de ne pas être figés dans une vision trop, comment dire, muséale parce que pour nous, écologistes, les églises, ce ne sont pas des musées, ce sont des lieux de vie. Alors, pour le reste, effectivement, le projet qui est présenté là, ne peut qu'avoir notre soutien puisque là, il s'agit d'un aménagement qui pourra permettre d'avoir un meilleur accès et puis aussi, en hiver, d'accueillir deux sans domicile fixe. Donc, ça couvre encore l'intégration dans le monde contemporain de ce bâtiment.

Mme CALANDRA

Merci. Alors, je vois Mme STEPHAN est comme moi, en fait, vous n'intervenez pas sur le fond de cette délibération puisque je pense que vous êtes d'accord, mais sur un autre sujet, mais lié à cette église. Alors, je ne trancherai pas ce soir et je propose qu'on ne rentre pas dans ce débat ce soir sur la conservation du patrimoine remarquable à Paris en particulier, en France en général. Faut-il conserver *stricto sensu* ? Faut-il faire évoluer ? Ce que je vous propose, M. VON GASTROW, c'est que Mme STEPHAN regarde avec le père curé de l'église sa demande, si j'ai bien compris, de panneaux photovoltaïques sur les toitures et regarde avec la direction des affaires culturelles et du patrimoine ce qu'il est possible ou pas de faire. Je ne suis pas très optimiste parce que pour ce qui me concerne, j'avais suggéré, dans la précédente mandature, qu'on puisse éventuellement regarder si on pouvait mettre du photovoltaïque sur les toits intérieurs de la cour de la mairie du 20^e, c'est-à-dire pas ceux qu'on voit depuis la rue, mais ceux de la cour, et je ne vous cache pas que j'ai remporté un succès d'estime mitigé. Donc, je ne suis pas très... je ne pense pas que sur les églises, ça va être plus favorable. Et en plus, je pense que le problème, c'est qu'il y a beaucoup de nos contemporains qui sont pour et beaucoup de nos contemporains qui sont contre. Donc, ce sont des sujets très difficiles à trancher. Mais je sais qu'on fait maintenant des films photovoltaïques qui ont évolué et qui se fondent dans les toits en ardoise et qu'on ne voit quasiment pas de l'extérieur. Maintenant, je ne sais pas où en est la doctrine de la conservation du patrimoine à la direction des affaires culturelles de la Ville sur ces sujets-là. Ce qu'il faut, c'est y travailler, faire une réunion de travail avec l'église, le diocèse et avec les services de la Ville. Mais je pense que ce n'est pas tout à fait l'objet de la délibération.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2019 DEVE 92 : Contrat de délégation de service public portant sur la conception et construction d'un parc funéraire et l'exploitation des crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires. Mme Florence de MASSOL rapporteure.

V20-2019-136 : Vœu contre la privatisation des crématoriums via une procédure de délégation de service public, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au peuple !".

Mme SIMONNET

Cette délibération était quelque part attendue et préparée puisque pour mémoire, l'année passée, a été soumise au vote de ce Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris, une délibération pour reconduire un appel d'offres pour le renouvellement de la délégation de service public sur le crématorium du Père-Lachaise, modifié pour intégrer le futur crématorium que la Ville s'est engagée à construire à proximité de la porte de la Villette. À l'époque, notre groupe était intervenu pour s'opposer et attirer l'attention sur le fait qu'une délégation de service public, c'était une mise en concurrence et qu'on prenait le risque qu'une entreprise privée remporte le marché et qu'il n'était absolument pas raisonnable de prendre ce risque-là parce que la mort ne saurait être considérée comme une marchandise et qu'en aucun cas, il ne faut laisser des entreprises privées gérer, selon nous, des crématoriums, et que ces services publics doivent rester publics. À l'époque, on nous avait dit, et je me souviens des propos de certains collègues ici présents, qu'à partir du moment où nous avons une excellente société d'économie mixte dans laquelle la Ville est majoritaire, donc, un quasi établissement public, il apparaissait comme suite naturelle que la société d'économie mixte remporte la DSP. Moi, j'avais dit : à partir du moment où il y a une mise en concurrence, ça peut ne pas être la société d'économie mixte. Voilà, on y arrive. Ce n'est pas la société d'économie mixte qui a emporté la délégation de service public, mais une entreprise privée. Et nous voilà donc dans une situation extrêmement inquiétante où une société privée va gérer ces crématoriums. Donc, je souhaite, moi, que la délibération soit retoquée, qu'on annule cette délégation de service public et que la Ville s'engage au contraire dans une régie publique pour gérer l'actuel et le futur crématorium et qu'on ne laisse pas cela aux intérêts privés.

Alors, j'ai vu que bien que les groupes de la majorité dans leur intégralité, il y a un an, aient voté la délibération créances et délégation de service public, j'ai vu que pour le Conseil de Paris, il y avait à la fois un vœu du groupe Écologiste de Paris pour essayer de sauver ce qui reste de la société d'économie mixte en la transformant en SPL. Je pense que Jérôme GLEIZES interviendra là-dessus, mais ça ne change pas du tout le fait que les deux crématoriums en l'état resteraient gérés par le privé. Et j'ai vu que le groupe Communiste propose d'annuler comme nous le marché et proposer qu'il y ait une création d'une SPL. J'attire votre attention sur la particularité d'une SPL. Une SPL, ça n'est pas la même chose qu'une régie directe. Une SPL, vous avez deux actionnaires publics. Alors, c'est toujours mieux qu'une délégation de service public et une entreprise privée, mais elle a un conseil d'administration qui peut donner des voix délibératives aux usagers et salariés. Néanmoins, ça reste un entre soi d'élus et une culture relativement capitaliste de sociétés anonymes. Et ça n'est pas aussi en lien avec l'esprit de service public qui devrait nous animer pour préserver nos biens communs que sont les services publics que le propose une régie directe qui est directement rattachée à un Conseil d'élus, Conseil d'arrondissement et Conseil de Paris.

Voilà l'esprit de ce vœu. Il me semble important qu'on défende nos communs contre la marchandisation. Et donc, je vous invite à voter ce vœu et à rejeter la délibération. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Bien. Alors, Mme MAQUOI a demandé la parole puis Monsieur...

Mme MAQUOI

Merci. Bonsoir. Nous, nous voterons contre cette délibération. Et avant de se prononcer sur le vœu, je voudrais savoir si Mme SIMONNET accepterait de retirer ses considérants 6 et 7 qui n'ont rien à voir avec le funéraire. Et pour laisser la possibilité à d'autres groupes de voter son vœu, si elle le souhaite, dans le vœu, enlever la partie sur la régie directe.

Mme CALANDRA

Je vais donner la parole à M. GLEIZES et ensuite je vous la redonnerai. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Merci, Madame la Maire. Depuis le début, les Écologistes se sont inquiétés de la procédure de DSP telle qu'elle a été mise en place par la Ville de Paris par rapport à la construction du deuxième crématorium et sur le fait que le crématorium du Père-Lachaise était associé, adossé à ce deuxième crématorium. Nous, on a défendu dès le début la transformation de la société mixte qui, aujourd'hui, a la charge du crématorium du Père-Lachaise en SPL. Et dans le SPL, le deuxième acteur, nous, on pensait aux grandes métropoles comme on l'a fait pour la Tour Eiffel. La Tour Eiffel, je le rappelle, c'est une SPL où, et la Ville de Paris et la métropole qui sont les deux collectivités territoriales qui sont membres du conseil d'administration. Donc, on pense que nous, le crématorium, surtout le second crématorium à destination, pas uniquement pour les Parisiennes et les Parisiennes, mais aussi pour toute la petite couronne et tout le grand Paris. Donc, c'est pour ça qu'on a défendu cela.

Nous allons nous abstenir sur cette délibération parce que malheureusement, le projet qui a été proposé par la SEM de la Ville n'était pas du tout à la hauteur des enjeux et que ça retarderait toute la création du deuxième crématorium. Donc, ça les repousserait d'un délai assez lointain et ça mettrait en danger la nécessité d'avoir un nouveau crématorium sur Paris et sur l'Île-de-France puisque ce crématorium va concerner toute l'Île-de-France et pas uniquement Paris. C'est pour ça que nous nous abstenons. Par contre, c'est vrai que nous avons déposé un vœu au Conseil de Paris parce qu'en fait, il y a deux délibérations concernant le devenir de la société économie mixte de la ville, un sur le crématorium et un sur les services funéraires. Donc, cette délibération passe par un arrondissement, je ne sais pas pourquoi elle ne passe qu'au Conseil de Paris. Elle était attribuée à la SEM de la Ville, et donc, nous pensons qu'il faut pérenniser parce que malheureusement, la grosse entreprise qui a gagné l'appel d'offres de ce crématorium fait aussi du service funéraire, et nous avons peur qu'elle profite du gain du marché de Paris pour après gagner plus tard la DSP sur les services funéraires qui est d'une durée plus courte que celle du crématorium qui est sur 30 ans. Donc, nous demandons à renforcer la société d'économie mixte, à élargir, bien sûr, au niveau du grand Paris. Donc, ce n'est pas forcément non plus que la Ville de Paris, ça peut être la Ville de Pantin, ça peut être la Ville d'Aubervilliers. C'est pour ça que nous allons voter... enfin, nous allons voter ce vœu et par rapport au vœu de Mme SIMONNET, c'est pareil, même position que Génération, si pour la modification, qu'on ne dise pas d'emblée déjà quelle est la future structure juridique qui prévaut comme alternative. Donc, ça peut être une SPL ou une régie. Donc, nous voterons le vœu, sinon nous nous abstiendrons sur le vœu comme Génération.

Mme CALANDRA

Alors, je donne la parole à Mme SIMONNET, rapidement, sur ses considérants sur son vœu et ensuite, s'il n'y a pas d'autre inscription, Mme de MASSOL répondra. Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui. Je laisse le considérant qui explique que la redevance totale proposée par la société privée est supérieure de 40 millions d'euros à celle proposée par la société d'économie mixte qui montre par ailleurs qu'il y a bien un appât du gain par la Ville dans son choix et pas simplement le projet architectural. Ce sont donc les deux suivants que vous souhaitez que je retire ; les deux suivants qui montrent qu'à aucun moment, le recours à des entreprises privées n'a permis une amélioration du service public, qu'il s'agisse de Vélib', d'Autolib, de la verbalisation du stationnement. Pour nous, ce sont des évidences. Peut-être, vous ne les partagez pas, mais nous acceptons de les retirer. De toute façon, je pense que notre groupe est assez connu sur ce registre-là pour ne pas qu'il en pâtisse sur le vœu, même s'il faudra que vous m'expliquiez pourquoi c'est important pour vous que ce soit retiré. C'est tout, les deux seules modifications ? Parce que je n'ai pas bien entendu la fin de l'intervention de M. Jérôme GLEIZES. Je retire le considérant : « Considérant les exemples récents de Vélib' et considérant l'exemple des piscines parisiennes. » Je retire ces deux-là.

Mme CALANDRA

Alors, Mme MAQUOI.

Mme MAQUOI

Oui, et en fait, la même chose que M. Jérôme GLEIZES, dans le vœu verso, retirez : « Que soit établi une exploitation en régie directe des crématoriums » puisque c'est préempter déjà directement la solution là-dessus.

Mme SIMONNET

Est-ce qu'il est possible de mettre « régie publique » parce qu'une régie publique, ça peut se faire par le biais d'une SPL ou par le biais d'une régie directe. Le mot « régie publique » ; garder cet esprit de compromis...

Mme CALANDRA

Maintenant, je vais donner la parole à Mme de MASSOL et nous allons ensuite passer au vote. Évidemment, Mme Marinette BACHE qui préside la SEM funéraire de la Ville de Paris ne participera pas au vote, comme elle nous l'a indiqué.

Mme de MASSOL

Comme M. HOCQUARD qui est en est administrateur.

Mme CALANDRA

Et comme M. HOCQUARD qui est en administrateur et c'est pourquoi, ils sont sortis tous les deux de la salle. Mme de MASSOL a la parole.

Mme de MASSOL

Alors, mes chers collègues, je vais présenter rapidement cette délibération pour que tout le monde ait un petit peu le même niveau de connaissance. Donc, vous savez, vous avez dû remarquer que depuis quelque temps, les demandes de crémation et les besoins en lieux de cérémonies et jardins cinéraires augmentent énormément en France, mais aussi à Paris et en Île-de-France. Le nombre de crémations sur les dix dernières années augmente de 2,3 % par an à Paris et de 3,6 % par an sur l'Île-de-France. L'unique crématorium situé dans le cimetière du Père-Lachaise est donc totalement saturé et depuis plusieurs années. Depuis 2015, ce sont près de 6 000 crémations qui sont réalisées chaque année, soit entre 1 000 et 1 500 de plus que la capacité envisagée initialement pour cet équipement. C'est pourquoi, le Conseil de Paris, l'exécutif de la Ville de Paris a approuvé en décembre 2017 la création d'un nouveau crématorium et de ses équipements complémentaires dans le 19^e arrondissement, exactement rue du Chemin de fer dans la partie ouest du square de la porte de la Villette. Le mode de gestion le plus approprié a été également choisi, il s'agit d'une délégation de service public pour confier les travaux de construction, de rénovation à un délégataire. Lors de sa séance de décembre 2017, votre assemblée au Conseil de Paris a également approuvé le lancement d'une procédure de délégation de service public pour l'exploitation de ces deux crématoriums parisiens et à autoriser la Mairie de Paris à engager la procédure de désignation du futur délégataire. Tout cela a donc été décidé par l'exécutif, par les groupes qui en font partie.

La conception et la construction d'un parc funéraire, l'exploitation des deux crématoriums et surtout la rénovation du crématorium du cimetière du Père-Lachaise font partie de ce dossier important. La durée du contrat a été établie à 30 ans. Le coût de ce nouveau parc funéraire a été estimé à 25 millions d'euros hors taxes en décembre 2017. Pour la part Père-Lachaise, la rénovation du crématorium, elle, est estimée à 6,6 millions d'euros. Le programme de travaux intègre les investissements d'entretien et de maintenance et les tarifs des activités de service public et leur mode de variation seront contractuellement prévus. Toute autre évolution tarifaire devra être soumise au Conseil de Paris. La redevance due à la Ville de Paris comprendra une part variable assise sur le chiffre d'affaires global issu de l'exploitation du service avec une redevance minimum annuelle

garantie. Création d'emploi qualifié, reprise intégrale du personnel du crématorium du Père-Lachaise ; évidemment, ceux-là font partie du dossier. Le premier critère, celui qui portait sur 45 % de la note finale était le critère de la qualité architecturale paysagère et environnementale de ce nouveau parc funéraire. Le deuxième critère, donc, qui comptait pour 30 % de la note finale portait sur la qualité et la crédibilité de la proposition financière. Le troisième critère, 15 %, sur la qualité technique et fonctionnelle. Et enfin, le quatrième critère portait sur la qualité du service rendu aux usagers et les engagements pris en matière de qualité du service (10 %).

La procédure d'attribution de la délégation de service public a été engagée dans les conditions fixées par l'ordonnance du 29 janvier 2016 et un décret du 1^{er} février 2016. Après l'avis favorable de la commission consultative des services publics locaux du 4 décembre 2017, la délibération qui s'appelait DEVE 94 approuvait le principe de création d'un crématorium et de ses équipements complémentaires, ainsi que le principe de délégation du service public portant sur l'exploitation des deux crématoriums parisiens et de leurs équipements complémentaires. Un avis d'appel public à candidature a fait l'objet d'insertion dans le Journal officiel de l'Union européenne, d'insertion dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics, dans le Moniteur et dans Résonance magazine en janvier 2018. Trois candidats ont répondu : la Société des crématoriums de France (SCF), la Société anonyme d'économie mixte locale des pompes funèbres de la ville de Paris et le groupement GF. Deux offres sont parvenues ensuite à la commission : celle de la Société des crématoriums de France et celle de la Société anonyme d'économie mixte locale des pompes funèbres de la ville de Paris. Et c'est donc la direction des espaces verts et de l'environnement qui est en charge des cimetières de la ville de Paris qui a examiné ces offres. La SAEMPF, à travers ses concepteurs a fait le choix de retenir une forme architecturale et de matériaux qui ne sont pas en cohérence – je vous lis les résultats de l'examen de ces offres – ni avec le contexte évolutif du site bordant le périphérique dans un quartier en mutation, ni avec l'histoire des lieux. En outre, le choix d'aménagement d'un grand hall d'accueil d'un volume imposant dans les trois projets qui ont été présentés par la SAEMPF interroge sur la cohérence vis-à-vis du recueillement et de l'intimité à offrir aux familles. Par contre, la SCF, elle, a proposé un projet dont la qualité architecturale et l'insertion urbaine, projet qui s'appelle Orée, se démarquent tout à fait favorablement. Les offres financières des deux candidats sont crédibles et cohérentes avec des hypothèses d'activité réalistes, justifiées à un montant d'investissement en cohérence avec les programmes envisagés. Toutefois, la SCF propose des tarifs inférieurs à la SAEMPF pour certaines prestations, notamment la mise à disposition de salles de cérémonies qui, vous savez, est un service extrêmement nécessaire et apprécié par les familles. En effet, la location d'une salle de 50 places assises est proposée hors taxe à 233 € par la SCF, alors qu'elle est proposée à 350 € hors taxe par la SAEMPF. Vous voyez donc que le différentiel est vraiment important et que pour une famille, ce sont des sommes qui comptent.

Ensuite, la partie qui concernait la qualité technique et fonctionnelle, les moyens personnel d'entretien des bâtiments et des espaces extérieurs sont décrits par les deux candidats et sont adaptés aux besoins du service et des équipements délégués. Et concernant la qualité du service rendu aux usagers, l'offre de la société SCF avec son projet Orée est là aussi la mieux classée. C'est donc pourquoi la société SCF avec son projet Orée a été choisie. Sa construction extrêmement végétalisée, entièrement enterrée qui présente l'aspect d'une colline aménagée comme un jardin public en continuité avec le futur jardin public qui doit être aménagé par la Ville de Paris est tout à fait cohérente avec ce qui était demandé au départ par le Conseil de Paris. De plus, la SCF intègre une conception bioclimatique qui favorise également très largement la biodiversité et qui répond totalement aux objectifs du plan climat air-énergie et du plan biodiversité que nous avons voté en Conseil de Paris. Ce projet vise le niveau très performant pour la certification haute qualité environnementale (HQE), bâtiment durable et l'obtention des labels E+C bâtiment à énergie positive et réduction carbone, en visant le label E4-C1 et le Bepos+ Effinergie 2017. Le plan climat air-énergie de la Ville de Paris est parfaitement respecté puisque les émissions de gaz à effet de serre seront tout à fait raisonnables. La récupération et la réutilisation de l'énergie et des eaux pluviales est elle aussi intégrée. La Ville, de plus, a fixé des exigences bien supérieures au niveau limite des seuils d'émission atmosphérique et la SCF s'engage sur des seuils de filtration améliorée en moyenne de 37 % par rapport à ces exigences. Et nous allons peut-être rentrer un peu dans un sujet très... il faut faire attention à ce qu'on dit, mais quand on brûle les gens, il faut faire attention à la façon dont les gaz sont ensuite traités. Et le fait que cette société SCF augmente de 37 % les moyennes d'émission est extrêmement important, en particulier pour les riverains. Nous installons un crématorium dans une zone très dense où beaucoup d'habitants vivent tout autour et nous devons être extrêmement exigeants.

De plus, la gestion sous contrôle qui va être mise en place est extrêmement importante puisque ce n'est pas seulement un comité de suivi qui est prévu, mais un comité de contrôle qui est prévu dans le nouveau contrat de DSP. Ce comité se réunira donc deux fois par an pour examiner, avec des représentants de la Ville et des représentants du délégataire, les conditions d'exécution du contrat, dont la qualité du service, les investissements à réaliser, etc. Ces équipements seront publics à 100 %, et bien sûr, demeurent dans le patrimoine communal. C'est aussi une exploitation qui est extrêmement encadrée par la réglementation et, en particulier, par les services de l'État qui délivrent des habilitations et des attestations de conformité.

C'est donc pour toutes ces bonnes raisons que je vous invite, mes chers collègues, à voter pour cette délibération et, bien sûr, à rejeter le vœu.

M. GASSAMA

Oui, juste pour dire que le groupe DPE votera la délibération et votera contre le vœu.

Mme CALANDRA

Je vous remercie.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

Après consultation des membres, la délibération est adoptée.

2019 DASCO 70 : Caisse des Écoles (20^{ème}) - Subvention (193.350 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DASCO 75 : Caisse des Écoles (20^e) - Avenant à la convention 2018-2020 et ajustement de la subvention 2019 (95.000 euros) au titre des Espaces Nature et Découvertes Fontenay et Dames Blanche. Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DU 25 : Dénomination allée Mireille Knoll (11^e et 20^e). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DU 124 : Dénomination place Bilal Berreni (20^e). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DU 148 : Cession à AXIMO de 5 lots de copropriété en vue de la réalisation de 2 logements sociaux (20^e). Mme Frédérique CALANDRA rapporteure.

2019 DAC 37 : Subventions au titre de la résilience (27.500 euros), avenants avec 7 structures. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2019 DAC 53 : Subventions (47.000 euros) à trois compagnies œuvrant en faveur des arts de la rue. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2019 DAC 55 : Fixation du montant du loyer de l'association Ktha Compagnie pour l'occupation de locaux situés 38, rue des Amandiers (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2019 DAC 56 : Subventions (1.109.000 euros) et avenants à conventions avec deux lieux de création et de diffusion du 20^e arrondissement. Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2019 DAC 70 : Subvention de fonctionnement (150.000 euros) et avenants à convention avec l'association La Dalle aux Chaps (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2019 DAC 226 : Subventions (935.040 euros) et conventions avec dix-neuf des porteurs de projets lauréats de l'appel à projets « Embellir Paris ». Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2019 DAC 344 : Subvention (20.000 euros) à l'association Musique Ensemble XXe (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2019 DAC 694 : Subventions (11.000 euros) à six associations dans les quartiers populaires du 20^e. Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2019 DAC 695 : Subventions (6.000 euros) à quatre associations dans les quartiers populaires (20^e Les portes). Mme Nathalie MAQUOI, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2019 DAC 755 : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage avec la société CDC Habitat Social pour la réhabilitation de la façade arrière de la Maison des Pratiques Amateurs Saint-Blaise 39 rue Saint-Blaise (20^e). Mme Nathalie MAQUOI rapporteure.

2019 DU 144 : Classification des nouvelles voies du 20^e arrondissement au titre des droits de voirie. M. Renaud MARTIN, M. Weiming SHI rapporteurs.

2019 DVD 17 : Communication sur le bilan annuel des recours administratifs préalables obligatoires (RAPO) formulés au titre du contrôle du stationnement payant durant l'année 2018 (Communication sans vote). M. Renaud MARTIN rapporteur.

2019 DAJ 09 : Subvention (47.000 euros) au Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Paris pour le financement de permanences supplémentaires dans les Points d'Accès au Droit (18^e, 19^e et 20^e). Mme Emmanuelle RIVIER, Mme Marinette BACHE rapporteures.

2019 DDCT 07 : Subventions (25.000 euros) à 7 associations pour le financement de 7 projets au titre de la thématique « Genre et espace public ». Mme Emmanuelle RIVIER, M. Renaud MARTIN, M. Hamou BOUAKKAZ rapporteurs.

2019 DDCT 46 : Subventions (60.500 euros) au titre de la vie associative et de la participation citoyenne à douze associations (2^e, 5^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 20^e). Mme Emmanuelle RIVIER rapporteure.

2019 DAE 195 : Subvention (12.000 euros) à l'association Universal Love (20^e). M. Weiming SHI, M. Stéphane VON GASTROW, M. Loïk LE BORGNE rapporteurs.

2019 DAE 196 : Subvention (3.000 euros) à l'association Pages (20^e). M. Weiming SHI, Mme Nathalie MAQUOI rapporteurs.

2019 DAC 435 : Subventions (20.500 euros) et conventions avec sept associations historiques. Mme Colette STEPHAN rapporteure.

2019 DAE 206 : Conciergeries sociales et solidaires - fixation d'un montant de redevance d'occupation du domaine public. M. Stéphane VON GASTROW, M. Loïk LE BORGNE, M. Hamidou SAMAKE, M. Renaud MARTIN rapporteurs.

2019 DAC 555 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hervé Masson, 71 rue des Amandiers (20^e). M. Thierry BLANDIN rapporteur.

2019 DDCT 62 : Subventions de fonctionnement (121.950 euros) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 23 associations pour le financement de 21 projets dans les quartiers populaires parisiens. Mme Virginie DASPET, M. Renaud MARTIN rapporteurs.

2019 DDCT 69 : Subventions (68.000 euros) à 11 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le portage des Fonds de Participation des Habitants (FPH). Mme Virginie DASPET rapporteure.

2019 DDCT 70 : Subventions (344.000 euros) et conventions à 71 associations pour le financement de 74 projets dans les quartiers populaires parisiens - Appel à projet Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2019 DDCT 73 : Subventions (219.759 euros) à 19 associations situées en quartiers populaires. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2019 DDCT 92 : Subventions (20.000 euros) à 8 associations œuvrant dans les quartiers populaires pour le soutien aux conseils citoyens. Mme Virginie DASPET rapporteure.

2019 DAC 227 : Budget Participatif : mise en œuvre du projet de cuisine collective de quartier de la Villa Belleville. Subvention (135.000 euros) et convention avec l'association pour la Gestion d'Espaces Temporaires Artistiques – AGETA / Collectif Curry Vavart. Mme Florence de MASSOL, Mme Nathalie MAQUOI rapporteures.

2019 DAC 753 : Réalisation d'une fresque de Seth sur le mur de la rue Saint-Blaise par l'association Art Azoï dans le cadre du BPP 2016. Mme Florence de MASSOL, Mme Nathalie MAQUOI rapporteures.

2019 DASCO 73 : Collèges publics parisiens – Subvention (1.976.069 euros) au titre du budget participatif des collèges et du budget participatif parisien. Mme Florence de MASSOL, M. Alexandre LE BARS rapporteurs.

2019 DEVE 49 : Subventions (330.730 euros) à 5 associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et tranchée Pereire (12^e à 17^e, 19^e et 20^e) et équipements sportifs (13^e). Mme Florence de MASSOL, M. Hamidou SAMAKE rapporteurs.

2019 DEVE 51 : Subventions (161.000 euros) à quatre associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien horticole d'espaces verts (12^e, 16^e, 18^e et 20^e). Mme Florence de MASSOL, M. Hamidou SAMAKE rapporteurs.

2019 DEVE 52 : Subventions (23.100 euros) à 14 associations pour le financement de 17 projets présentés dans le cadre de l'Appel à Projets Politique de la Ville. Mme Florence de MASSOL, Mme Virginie DASPET rapporteures.

2019 DEVE 56 : Communication sur l'adhésion à la charte main verte de l'Association Multi'color pour le jardin suspendu (20^e). Mme Florence de MASSOL rapporteure.

2019 DFPE 55 : Subvention et avenant n°3 (81.187 euros) avec l'association Galipette (20^e) pour sa crèche parentale (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2019 DFPE 123 : Subvention (78.963 euros), prorogation et avenant n°3 à l'association Métramômes (20^e) pour la crèche parentale (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2019 DFPE 130 : Subvention (103.168 euros), prorogation et avenant n°3 à l'association Halte-Garderie Les Poussins d'Annam (20^e) pour la halte-garderie (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2019 DFPE 174 : Subvention (111.486 euros) prorogation et avenant n° 3 avec l'association Relais Ménilmontant (20^e) pour la crèche collective multi-accueil Le Petit Relais (20^e). Mme Karine DUCHAUCHOI rapporteure.

2019 DASES 70 : Subventions (42.800 euros) à 13 associations et avenants avec 2 d'entre elles pour leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2019. Mme Lamia EL AARAJE rapporteure.

2019 DASES 81 : Subventions (35.000 euros) à trois associations et convention avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information – ANPHI, pour leurs actions d'insertion professionnelle en direction des personnes en situation de handicap. Mme Lamia EL AARAJE rapporteure.

2019 DASES 83 : Subventions (36.000 euros) à deux associations et convention avec l'une d'entre elles pour leurs actions d'information et de soutien en direction des personnes en situation de handicap. Mme Lamia EL AARAJE rapporteure.

2019 DJS 70 : Subventions (149.000 euros) et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec neuf associations sportives (20^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2019 DJS 125 : Gratuité d'utilisation pendant l'été 2019 des bassins éphémères au sein des centres sportifs Léo Lagrange (12^e), Elisabeth (14^e), Lumière (20^e), ainsi que de la baignade La Villette (19^e). M. Epency EPARA EPARA rapporteur.

2019 SG 15 : Conventions de coopération. M. Jérôme GLEIZES rapporteur.

2019 DASES 120 : Subvention (50.000 euros) et avenant avec l'association Mouvement ATD Quart Monde pour ses actions de prévention et d'accès à la culture des jeunes parisiens, et de leur famille. Mme Anne-Charlotte KELLER, Mme Nathalie MAQUOI rapporteuses.

2019 DASES 134 : Subventions (25.800 euros) et conventions à 8 associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité 2018-2019 et subvention (12.000 euros) à 1 association dans le cadre d'un avenant. Mme Anne-Charlotte KELLER, M. Alexandre LE BARS rapporteurs.

2019 DFPE 190 : Soutien à la parentalité tout au long du parcours des familles – Subventions (51.000 euros) à six associations, dont deux avec convention, pour leurs actions de soutien à la parentalité. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

2019 DFPE 191 : Soutien à la fonction parentale - Groupes de parole et d'échange autour des préoccupations des parents - Subventions (130.500 euros) et conventions avec quatre associations. Mme Anne-Charlotte KELLER rapporteure.

2019 DJS 135 : Subvention (60.000 euros) et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Les Hauts de Belleville (20^e). Mme Charlotte LAURENT rapporteure.

2019 DPSP 09 : Subvention (18.400 euros) et conventions avec 2 associations dans le cadre de la prévention de la délinquance dans les quartiers politique de la ville. Mme Charlotte LAURENT, Mme Virginie DASPET rapporteuses.

2019 DASCO 18 : Subventions (875.062,73 euros) et conventions annuelles d'objectifs pour des projets d'animation mis en œuvre dans les écoles publiques maternelles et élémentaires parisiennes au titre des TAP. M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2019 DASCO 25 : Subventions (47.043 euros) et conventions avec trois associations pour des projets d'animation mis en œuvre dans le cadre du programme NPNRU. M. Alexandre LE BARS, Mme Virginie DASPET rapporteurs.

2019 DASCO 29 : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (133.070 euros), subventions d'équipement (380.460 euros), subventions pour travaux (378.869 euros). M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2019 DASCO 47 : Collèges publics parisiens - Participations (199.750 euros) aux charges de fonctionnement pour travaux d'entretien courant au titre de l'exercice 2019. M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2019 DASCO 52 : Collèges publics dotés d'une restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2019-2020. M. Alexandre LE BARS rapporteur.

2019 DASCO 79 : Charte de Chant Choral et Pratiques vocales. M. Alexandre LE BARS, Mme Nathalie MAQUOI rapporteurs.

Après consultation des membres, les délibérations sont adoptées.

2. Vœux

Mme CALANDRA

Alors, nous allons à présent examiner les vœux. Et nous avons donc 10 vœux déposés dans les temps puisqu'on vient d'en examiner un, et un vœu d'urgence.

V20-2019-159 : Vœu relatif à la dénomination « Yvonne Godard » à la nouvelle piscine du 20^e arrondissement située entre les rues Serpollet, Louis Lumière, et le boulevard Davout, sur proposition de Frédérique Calandra, Maire du 20^e, Epency Epara Epara, adjoint à la Maire du 20^e en charge des sports, Emmanuelle Rivier, adjointe à la Maire du 20^e en charge de l'égalité femmes-hommes, Thierry Blandin, adjoint à la Maire du 20^e en charge de la mémoire.

Mme CALANDRA

Alors, nous allons attaquer avec un vœu de l'exécutif déposé concernant la dénomination de la future piscine rue du Serpollet. Alors que je rappelle que les travaux de cette piscine sont pratiquement achevés, que l'ouverture de la piscine est prévue désormais pour la fin du mois d'août, l'ouverture a été retardée de trois semaines du fait d'une fuite de gaz, il y a dix jours, et en raison d'un mauvais positionnement du réseau électrique par ERDF également. Donc, il y a eu un petit problème avec les concessionnaires GRD et ERDF, mais les choses sont en train de rentrer dans l'ordre. Une campagne de recrutement des personnels est programmée localement durant le mois de juin. Donc, il y a plus de 20 emplois qui vont être offerts. Et il convenait, bien sûr, de trouver un nom à ce magnifique équipement. Alors, on a produit un gros travail de recherche avec mon adjoint Epency EPARA EPARA, notamment sur la base de la thèse universitaire de Mme Anne-Marie PLÉ, intitulée « Les filles de l'eau, une histoire des femmes et de la natation en France (1905-1939) », en lien bien sûr avec les cabinets de Jean-François MARTINS et celui de Catherine VIEU-CHARIER. Et je vais donner la parole à M. EPARA qui va nous raconter tout ça.

M. EPARA EPARA

Merci, Madame la Maire. Chers collègues. Madame la Maire vient de le dire, le premier considérant de ce vœu va quand même être modifié puisqu'au lieu du 2 août, on trouvera une formule pour la date de livraison. Ceci dit, avec la livraison de la future piscine, la troisième pour notre arrondissement, nous réduisons à minima l'écart entre un équipement sportif de proximité avec les autres arrondissements parisiens. C'est un équipement très attendu, car cette partie du 20^e est vraiment déficitaire avec moins de 30 m² de bassin pour 10 000 habitants. Le 20^e avec ses plus de 200 000 habitants reste donc toujours sous doté. Cette piscine supplémentaire constitue en quelque sorte la première pierre du grand projet de rénovation urbain des portes du 20^e qui va profondément modifier le quartier dans les années à venir. J'en profite pour remercier bien évidemment Madame la Maire, Jacques BAUDRIER et Hélène VICQ, qui ne sont peut-être pas là aujourd'hui, qui étaient là dès les premières discussions avec une catégorie de la population qui ne voulait pas entendre parler de la piscine dans ce secteur de l'arrondissement. Mais les différentes concertations ont permis de faire comprendre la nécessité d'un tel équipement public dans ce quartier. Il faudra donc donner un nom à cette piscine. Et le nom qui s'impose est, sur le plan sportif et autre, était celui d'Yvonne GODARD, grande sportive nationale et internationale des années 30, bardée de médailles. Elle s'est illustrée par des records en 800 et 1 500 m nage libre, de 1931 à 1936, avec la première médaille d'or féminine pour la France lors des championnats d'Europe de Paris en 1932. Elle s'est caractérisée aussi comme pionnière pour la promotion de la pratique sportive féminine, axe fort de notre politique sportive d'arrondissement et parisien. Elle a d'ailleurs fait partie des deux seules femmes de la délégation française composée en majorité d'hommes lors des Jeux Olympiques d'été de 1932 de Los Angeles. Enfin, Yvonne Godard a un lien avec Paris, car elle était licenciée au club des nageurs de Paris.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de voter favorablement pour ce vœu. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Merci beaucoup, M. EPARA EPARA. Donc, je suis heureuse de proposer à notre assemblée l'adoption du nom d'Yvonne Godard pour notre piscine.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2019-160 : Vœu relatif au soutien aux parents et aux membres de la communauté éducative mobilisés contre la loi Blanquer, déposé par Nathalie Maquoi et les élu-e-s pour une alternative écologique et sociale dans le 20^{ème}, Stéphane Von Gastrow, Emmanuelle Rivier et les élu-e-s du groupe écologiste, Lamia El Aaraje et les élu-e-s socialistes et républicains, Raphaëlle Primet et les élu-e-s communistes.

V20-2019-161 : Vœu relatif à la mobilisation contre la loi Blanquer, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au peuple !".

Mme MAQUOI

Merci, Madame la Maire. Le vœu, il est déposé par la majorité municipale avec Stéphane VON GASTROW, Lamia EL AARAJE et Raphaëlle PRIMET. Effectivement, depuis maintenant quelques semaines dans le 20^e arrondissement, il y a une forte mobilisation, à la fois parmi la communauté éducative et parmi les parents concernant les débats sur la loi Blanquer, et notamment au moment où avant qu'elle arrive au Sénat. Cette mobilisation a pris des formes différentes : d'abord, de nombreuses discussions et des réunions dans les écoles, des nuits des écoles, dont la suivante a encore lieu demain. Et mardi, ils sont venus devant la mairie en manifestation. Ils se sont émus de ne pas avoir été reçus ou, en tout cas, de trouver à chaque fois les grilles closes. Et ce vœu est venu là, et des discussions qu'on a pu avoir les uns et les autres aussi avec ces nombreux parents et enseignants mobilisés pour leur dire, leur affirmer en tout cas, le soutien du Conseil d'arrondissement, renouveler l'opposition à la loi Blanquer suite aussi au vœu adopté par le Conseil de Paris au dernier Conseil de Paris. Et puis, il y a, en tout cas, dans tous les échanges que nous avons pu avoir avec eux, une question qui revient souvent. Le fait de baisser l'âge de la scolarité obligatoire à trois ans, d'ailleurs, on voit tout de suite les nuances qui ont été adoptées. Par exemple, les exemptions sont faites tout de suite pour Mayotte et la Guyane, comme par hasard. C'était pourtant les endroits où on avait le plus d'enfants de moins de trois ans non scolarisés. Par contre, à Paris, le cas est complètement marginal, mais comme il faudra respecter la loi Debré, ça va coûter une certaine somme, cette décision-là. Certaine somme, c'est-à-dire de voir discuter avec le privé d'une augmentation de la contribution de la Ville à l'enseignement privé. Et tout ça sans que ça puisse être discuté, remis à plat, sans demander aucune compensation. Elle est estimée aujourd'hui à probablement 12 millions pour Paris et le Conseil de Paris s'était déjà prononcé de fait qu'il ne souhaitait pas cette conséquence qui arrive directement sur la collectivité territoriale sans qu'on vienne demander son avis. Et puis, dans les échanges que nous avons eus aussi, c'est un formidable débat sur l'école qui s'est ouvert parce que s'il y a opposition sur les mesures de la loi Blanquer – et là, je ne reprendrai pas tous les arguments parce que le débat a déjà eu lieu – il n'y a pas une volonté que rien ne change, contrairement parfois à ce qu'on entend, au contraire, il y a une volonté de mettre en place une école qui favorise l'émancipation. Et le diagnostic que je partage fait qu'aujourd'hui, on n'en prend absolument pas le sens ; on est plutôt dans la fabrication d'une école qui correspond à des objectifs néolibéraux.

Donc, par ce vœu qu'on propose et que nous souhaitons qu'il soit adopté, c'est pour envoyer un signal fort parce que les débats éducatifs concernent effectivement nombre de familles dans le 20^e arrondissement. Et on avait souhaité, et on le déposera au Conseil de Paris aussi, attirer l'attention sur la situation des collèges publics qui ont été aussi collèges déserts au moins deux jours dans le 20^e arrondissement, et la situation de leur dotation horaire globale qui sont inquiétantes. Merci.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Alors, Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Oui, je vais faire plus court parce que je partage bon nombre de ce qui a été dit précédemment. Je m'associe à ce qui a été dit par Nathalie MAQUOI pour vous dire que notre groupe se félicite et félicite la mobilisation des parents d'élèves et des enseignants du 20^e arrondissement contre la loi Blanquer. Et il faut savoir que vraiment, cette loi en tant que telle, elle interroge véritablement sur la méthode même de la fabrique de la loi, parce qu'on voit que ce gouvernement fonce contre l'ensemble de la communauté éducative parce que cette loi, elle est rejetée et pas simplement dans les écoles du 20^e et dans nombre d'écoles parisiennes, et dans nombre d'écoles de France et que la mobilisation, elle

est très forte contre tout le caractère régressif que peut avoir sa loi. Il s'agit, dès le début, de toute façon, de bâillonner quelque part la communauté éducative, la communauté enseignante pour l'empêcher d'assumer son rôle d'éveil de l'esprit critique et d'avoir aussi un regard critique sur l'Éducation nationale. C'est déjà le premier objectif de la loi. Ensuite, pour tout le reste, on voit derrière les mesures régressives une volonté aussi de faire des économies financières sur le dos de l'école publique. Il y a des mesures qui sont extrêmement problématiques comme la volonté de faire fusionner les directions d'écoles maternelles primaires avec les chefs d'établissement de collèges au mépris de tout le cadre particulier d'école de proximité et du rôle des directeurs et directrices d'école. Je ne reviens pas aussi sur la mesure de la scolarisation à trois ans qui pourrait se présenter comme une avancée, mais qui vise finalement à soutenir le privé et il va en coûter très cher au département de Paris. Au moins 12 millions d'euros seront ainsi donnés aux écoles maternelles privées. Vous vous rendez compte ? 12 millions d'euros. Or, on devrait avoir une bataille qui est de lutter contre l'éviction, les stratégies d'éviction de l'enseignement public vers le privé et renforcer les moyens de l'enseignement public. J'en profite d'ailleurs pour dire que chaque année, lorsque se vote le budget, comme vous avez des augmentations d'effectifs dans l'enseignement privé, mécaniquement, la Ville augmente ses dotations à l'enseignement privé parce qu'elle en est contrainte. Mais le problème, c'est qu'elle baisse d'autant les financements aux établissements publics, ce en quoi elle n'est pas forcément contrainte de le faire. Or, si on veut absolument lutter contre les stratégies d'éviction du public vers le privé, il faudrait aussi que notre municipalité et notre département augmentent les moyens alloués au public dans l'ensemble du champ de ses compétences. Vraiment, cette loi Blanquer porte très mal son nom. C'est vraiment une conception rétrograde qui va, sur l'enseignement scolaire, avoir de fortes inégalités et qui était aussi à rattacher à l'ensemble des attaques précédentes qu'a subi l'Éducation nationale, que ce soit l'attaque sur le droit de tout titulaire du Bac à s'inscrire dans la filière de son choix qu'a pu constituer Parcours Sup, la volonté aussi de casser l'enseignement supérieur, la volonté à travers les réformes du lycée général et technologique et du lycée professionnel de casser l'idée même d'une école éducation nationale qui contribue à la réussite de toutes et tous avec une volonté de nivellement par le bas.

Donc, à travers le vœu, notre groupe demande que la majorité gouvernementale suspende l'examen du projet de loi pour une école de la confiance et ouvrir de véritables dialogues avec l'ensemble des acteurs et actrices de la communauté éducative, que la Ville de Paris prenne solennellement position contre le projet de loi pour une école de la confiance et sur la nécessité de protéger les fondamentaux de l'école publique et que la Ville de Paris s'engage à soutenir et à faciliter l'expression des résistances à la casse de l'école publique. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Y a-t-il des demandes de paroles ? M. BARGETON.

M. BARGETON

Merci, Madame la Maire. Alors, nous n'allons peut-être pas faire le débat sur la loi relative à l'école de la confiance, d'autant que j'ai des points de départ assez différents de ce qui a été dit, notamment par Mme SIMONNET. Je pense quand même qu'on peut se rendre compte qu'aujourd'hui, l'école rencontre un certain nombre de difficultés. C'est vrai, les inégalités, moi je suis d'accord avec vous, je suis d'accord avec ce qui a été dit. Il faut lutter contre les inégalités, il faut évidemment avoir une école solide. Or, aujourd'hui, malheureusement, le système tel qu'il est ne corrige pas parfaitement les inégalités, c'est le moins qu'on puisse dire, de même sur Parcours Sup, on peut critiquer l'algorithme, sans doute faut-il améliorer Parcours Sup, je le pense aussi. Pour autant, il remplace le tirage au sort. Donc, il faut toujours partir du diagnostic aussi, mais on aura ce débat, d'autant que c'est vrai qu'il y a une mobilisation dans le 20^e, ça, c'est une réalité, mais pas seulement. Dans le 18^e aussi, il y a eu des écoles. Donc, on aura le débat au Conseil de Paris. Je pense qu'on ne peut totalement le déflorer ici. Il y aura d'autres vœux, d'autres groupes, d'autres arrondissements. Donc, ce débat, nous l'aurons au Conseil de Paris parce que c'est un sujet national, mais évidemment, qui a des répercussions à Paris.

Mme MAQUOI a fait référence au Sénat. Alors, la loi a été adoptée au Sénat de façon modifiée, notamment sur des sujets importants. Et la commission mixte paritaire entre l'Assemblée nationale et le Sénat aura lieu le 13 juin et elle permettra de régler ou pas les points en suspens, notamment un sujet qui tient à l'obligation de scolarité à trois ans, parce que c'est ça l'un des points forts de cette loi. Je rappelle qu'il y a quand même 30 000 enfants en France qui ne sont pas scolarisés. Alors, on peut

dire : ce n'est que 30 000, mais c'est déjà important. Je rappelle qu'au moment où les lois Ferry ont été adoptées, il y avait déjà beaucoup d'enfants scolarisés en France ; en réalité, une large majorité. Or, tout le monde considère que les lois Ferry sont un progrès considérable dans l'histoire de la République française. Et je pense que c'est très important. Or, ça a une conséquence, notamment dans le 20^e comme dans d'autres arrondissements sur les jardins d'enfants parce qu'il y avait un dispositif spécifique de la Ville de Paris qui était les jardins d'enfants. Et d'ailleurs, je note qu'on n'y a pas tellement fait allusion parce que moi, dans le débat sur l'école de la confiance, les organisations syndicales ne veulent pas d'un double statut. C'est-à-dire qu'à partir du moment où il y a une obligation de scolarité à trois ans, elle considère que ce sont des enseignants qui doivent traiter tous les enfants de la même façon, et donc, ça leur pose un problème s'il y a des dispositifs spécifiques. Mais c'est vrai qu'ils existaient à Paris. Donc ça, il y a le sujet : comment on lisse le dispositif du jardin d'enfants. Il y avait une proposition à deux ans, à trois ans, le Sénat dit : « Ce n'est peut-être pas assez long. » On verra comment on atterrit, si on y arrive, il faudra trouver une forme de lissage sur les jardins d'enfants en termes de durée notamment. Et puis, il y a un autre sujet, mais qui concernait plus la ruralité sur les établissements et le rapprochement de certains établissements. On a dit un peu faussement qu'on allait supprimer des postes de directeurs. Je note que les deux intervenants d'ailleurs n'ont pas repris cet argument, et je les en remercie. On peut avoir des débats de fond, des désaccords, mais effectivement, sans forcément raconter des choses qui n'étaient pas justes. En tout cas, ces deux points là, sur les EPSF et sur les jardins d'enfants font partie des deux points qui restent à traiter entre l'Assemblée nationale et le Sénat puisque les positions ont été différentes. Là où j'ai une différence par rapport à ce qu'a dit Mme SIMONNET, c'est sur le fait que ça bâillonne. Non, l'article 1 rappelle au contraire l'autorité de l'enseignant. Et d'ailleurs, il a été réécrit au Sénat avec l'accord du gouvernement parce que c'est vrai que dans sa rédaction initiale, il a pu semer un certain trouble sur la liberté d'expression, respect dû aux professeurs, etc. Je vous invite à vous pencher sur la rédaction du Sénat. Elle me semble meilleure. Je pense, j'espère, moi qu'elle sera maintenue à l'issue de la commission mixte paritaire, mais elle semble meilleure parce qu'elle modifie les termes choisis et puis elle rappelle aussi l'autorité, le respect dû à l'enseignant et puis la façon dont, finalement, ça fonctionne en classe. Et objectivement, il y a eu un débat de très bonne qualité, toute tendance confondue, sur ce point-là au Sénat qui, me semble-t-il, a plutôt enrichi le texte. On verra parce que, et je le dis très nettement, je ne sais pas ce qu'accepteront les députés à la fin et j'espère qu'ils s'en tiendront sur la partie article 1 à la rédaction issue du Sénat. Voilà les trois points qui pouvaient poser question. Moi, j'espère qu'on arrivera à une sortie de qualité à l'issue du débat. Je ne peux pas dire si cette commission mixte paritaire sera conclusive ou non, mais en tout cas, je pense, vous vous en doutez que c'est une loi qui apporte plutôt des progrès, mais c'est vrai, qui a été aussi retouchée, et le ministre BLANQUER a été extrêmement ouvert pendant les débats au Sénat.

Mme CALANDRA

Bien. M. VON GASTROW puis M. GLEIZES.

M. VON GASTROW

Oui. Moi, je veux simplement juste dire un mot par rapport aux jardins d'enfants, par rapport à quelque chose qui m'est quelque chose de très cher sur ce thème-là, c'est que les jardins d'enfants ont été une des structures qui ont le plus intégré et déjà depuis longtemps les enfants handicapés. C'est en cela que je trouve quand même assez grave de vouloir les remettre en cause. Si les enfants handicapés étaient aussi bien accueillis et intégrés, et inclus que dans les jardins d'enfants, ça serait magnifique.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. GLEIZES.

M. GLEIZES

Oui. M. BARGETON a oublié sans doute par accident la spécificité quand même de l'application de la loi à Paris qui va entraîner un transfert énorme de financement de la Ville vers les écoles privées. Le problème, c'est qu'à Paris, on a des études qui ont été faites au niveau du collège entre les collèges sous contrat et les collèges publics, notamment en tout cas la dotation de financement qui est donnée par la Ville. Or, le problème aujourd'hui, et notamment, c'est une étude qui a été faite par un

chercheur du CNRS GRENET sur les collèges, on montre qu'il y a une énorme gentrification des collèges privés qui ne correspond pas du tout aux quartiers. Et donc là, le problème qu'on a, c'est qu'on va financer, en fait, les écoles privées et donc favoriser cette fuite vers les écoles privées qui existent déjà au niveau du collège, mais qui risque de se faire dès la maternelle, et ça, c'est très problématique, c'est-à-dire que c'est avec l'argent public qu'on va favoriser une sortie des écoles publiques vers les écoles privées, ce qui n'est pas du tout acceptable, notamment que ce soit à la charge de la Ville.

M. BARGETON

Sans rentrer dans le débat sur public/privé et loi Debré, l'État compense. La charge de l'Éducation nationale est à l'État. Au Sénat, les débats ont été très longs sur les modalités de calcul de la compensation, ça, c'est vrai notamment pour la ruralité. Mais il y a une dotation, le financement est assuré par l'État. Ensuite, il y a effectivement le débat public/privé, mais ce n'est pas un coût net pour les collectivités locales, il ne faut pas dire ça. Même si, encore une fois, il y a un débat sur les modalités de la compensation du transfert financier, mais c'est bien l'État qui assure les coûts de fonctionnement de l'Éducation nationale, notamment le salaire des enseignants, évidemment.

Mme CALANDRA

Pas de débat sur les... Voilà, vous aurez ce débat en Conseil de Paris. Vous allez pouvoir donner libre cours à vos remarques.

Alors, je donne la parole à M. LE BARS, et ensuite, nous allons voter. M. LE BARS.

M. LE BARS

Oui, pour conclure, une discussion dans laquelle tout a été à peu près dit. Donc, ça ne surprendra personne, mais je partage le point de vue exprimé par Julien BARGETON, que ce soit ce qu'il a dit sur l'article 1 qui, en effet, était plutôt mal rédigé dans sa version initiale. Donc, je ne vais pas redire ce qui a été dit. Globalement sur ces vœux, moi, ce qui me gêne, c'est l'affirmation globale des écoles publiques qui manquent réellement de moyens, c'est écrit dans l'un des vœux, ou, voilà, je ne peux pas adhérer à cela et sur le procès qui est fait globalement à ce gouvernement d'attaquer l'école publique puisque, alors là, comme il y a eu un débat sur la politique nationale, moi, je vais reprendre ma casquette d' élu local, mais sur l'attaque de l'école publique, lorsque je vois que le budget de l'Éducation nationale augmente encore cette année, alors qu'il y aura plusieurs milliers d'enfants en moins, alors, selon les estimations, 10 000, 20 000 ou 30 000, les estimations ne sont pas encore claires, mais ce qui est certain, c'est qu'il y a moins d'élèves et il y a plus de budget. Alors, 850 millions, ce n'est pas énorme sur un budget de 52 milliards, je vous l'accorde, mais c'est quand même une augmentation. Et globalement sur le 20^e et dans les écoles du 20^e, il y a deux ans, il y avait 23 élèves par classe, il y en a 20 aujourd'hui, enfin 23,5 exactement contre 20,5 aujourd'hui. Mais ce sont quand même des moyens qui sont mis dans l'école publique. Concernant la fuite dans le privé, moi j'entends cette crainte-là et je comprends qu'il y ait des débats au Sénat sur cette question, mais les écoles privées de Paris, et je ne m'en réjouis pas, sont pleines. Donc, cette loi-là ne changera rien sur ce sujet-là en particulier puisque les écoles privées saturent. Donc, ce n'est pas cette loi qui changera les choses là-dessus. Et après, sur le mode de financement, il y a un débat au Parlement d'ailleurs, un débat qui n'est pas achevé, donc ce n'est pas à nous de l'achever ce soir. Mais je ne vois pas en quoi cette loi Blanquer augmentera le nombre d'élèves dans les écoles privées puisqu'elles saturent. Et les écoles privées comme les écoles publiques à Paris manquent de place. Donc, de toute façon, elles non plus ne pourront pas pousser les murs, pas plus que les écoles publiques d'ailleurs, mais je trouve que voilà... enfin, je ne partage pas, en tout cas, cette analyse-là. Et dans le 20^e, cette année, on va encore perdre 200 élèves. Ce n'est pas dû à la fuite dans le privé, c'est dû au départ des familles loin de Paris. Donc, on va perdre 200 élèves et on gagne encore des enseignants. Donc, je trouve que pour attaquer le service public, on s'y prend quand même de manière étonnante puisqu'on augmente les moyens dans le primaire, alors que le nombre d'élèves diminue de 200 par an depuis dix ans puisque je suis ces questions dans le 20^e depuis dix ans. Il y avait environ 15 000 élèves, un peu plus même, en 2009 ; on vient de passer la barre des 13 000. Donc, c'est une baisse continue d'environ 200 – alors, ça dépend des années, mais d'environ 200 – chaque année dans le 20^e.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. Moi, je voulais dire deux, trois petites choses. Alors d'abord sur un problème factuel, les parents d'élèves et les enseignants qui ont manifesté devant la mairie le mardi n'ont pas trouvé porte close à leur manifestation. Ils ont trouvé porte close comme tous les mardis à 17 h puisque les services municipaux sont fermés à cette heure-là. Donc, ce n'était pas destiné aux parents d'élèves et j'aimerais bien qu'on ne colporte pas ce genre de choses puisque tout simplement, les grilles de la mairie sont fermées comme elles le sont tous les mardis à 17 h. La deuxième chose, ils ont été déçus de ne pas être reçus. Alors, écoutez, moi j'ai eu de nombreuses manifestations sur ce parvis, d'ailleurs pour des sujets qui touchaient plus souvent le niveau national que municipal. Il m'est arrivé très souvent de recevoir des délégations pour une raison simple, c'est qu'elles avaient demandé à être reçues. Mon mail, mon téléphone sont quand même assez connus dans cette municipalité, notamment des parents élus, ainsi que celui d'Alexandre LE BARS ou celui de mon directeur de cabinet ou de mes chargés de mission. Et tous les parents d'élèves élus peuvent demander à être reçus en délégation. Personne ne m'a jamais demandé formellement à être reçu lors de ces manifestations. Alors, à un moment donné, pardonnez-moi, il y a un minimum de courtoisie républicaine quand on souhaite voir la maire, les élus, il suffit de le demander et j'aurais reçu une délégation, sans aucun doute. Moi, personne ne m'a écrit ni demandé à être reçu. Par contre, il y a quelque temps déjà, j'ai demandé à certains parents d'élèves à les recevoir et ils ont refusé cette rencontre. Donc, je tiens à restituer cela. Et la mairie, je le répète, est fermée, les grilles de la mairie sont fermées, non pas parce qu'il y a des manifs, mais parce que tout simplement, il est l'heure de la fermeture.

Une chose aussi, je vais demander, je vais appeler à voter contre ces deux vœux parce que je considère, même si je peux avoir un regard critique sur certaines dispositions d'une loi qui n'est pas encore adoptée, donc, qui n'est pas dans sa version définitive puisqu'elle est en discussion au Sénat. Notamment, je suis attentive et inquiète sur certaines dispositions touchant le lycée professionnel, par exemple, je lis et je suis certaines choses, et là, je pourrais être d'accord sur le fait que certaines évolutions sont contestables. Je trouve que ces vœux sont tout à fait excessifs et ne correspondent pas à la réalité de ce que je constate comme Maire dans les écoles du 20^e arrondissement. Alors d'abord, je rappelle que, et Mme SIMONNET, je suis étonnée que, et Mme MAQUOI, vous disiez que ça correspond à une vision néolibérale parce que cette loi, par exemple, va préciser et renforcer les moyens de contrôle de l'apprentissage des enfants en instruction à domicile, qui est un gros souci en ce qui me concerne parce qu'il y a de plus en plus de familles qui scolarisent leurs enfants dans des écoles non reconnues par l'État, souvent des écoles religieuses pour ne pas dire sectaires. Non pas que je sois contre l'enseignement religieux, je suis contre l'enseignement intégriste et sectaire. Et vous avez de plus en plus d'enfants qui sont déscolarisés du service public ou des écoles privées sous contrat et qui se retrouvent devant des gens qui ont prétention à être enseignant et qui n'ont en aucun cas ni les diplômes, ni les qualifications, ni les qualités pour être enseignants. Ce sont des enfants que je considère comme en danger d'embrigadement. Donc, cette loi va permettre de mieux lutter contre ce phénomène qui se développe chez nous, je tiens à le dire. Par ailleurs, vont désormais être comptabilisés dans les effectifs les élèves en situation de handicap, les effectifs de la maternelle et ça préparera l'inclusion de ces élèves et dans tout leur parcours scolaire tout au long de leur scolarité. Donc moi, j'y suis très favorable et très attentive. Je note que dans le 20^e arrondissement, nous avons beaucoup d'élèves en très grande difficulté. Nous avons eu un dédoublement des classes en REP des CP. Nous avons maintenant le dédoublement du CE1. Ça donne des résultats extrêmement positifs ; ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les enseignants des enfants et les familles. Nous avons maintenant des enfants lecteurs dès la fin du premier trimestre de CP, des enfants qui viennent souvent enfants de parents immigrés qui ne parlent pas le français, nous avons des enfants lecteurs dès la fin du premier trimestre. J'ai assisté moi-même à plusieurs de ces classes par groupes de 10 à 12 et la différence est spectaculaire. J'aimerais quand même que dans ce pays de temps en temps et quel que soit le gouvernement, on soit capable aussi de reconnaître les progrès quand il y a. Alors, qu'on émette des critiques, qu'on demande des améliorations, que des députés et des sénateurs argumentent pour faire évoluer des lois, très bien. Mais franchement, les excès systématiques, les critiques non justifiées, à un moment donné... Qu'est-ce qu'il y a de néolibéral là-dedans ? Non, c'est bon. J'ai entendu, oui. Je sais. Alors, en plus, je rappelle que sur la direction des établissements, d'abord la loi est loin d'être définitive et, deuxièmement, je rappelle que ce sera avec l'accord du conseil d'école. Et puis évidemment, les écoles parisiennes ne sont absolument pas concernées par une quelconque fusion que ce soit évidemment.

Après consultation des membres, les vœux sont adoptés.

Mme CALANDRA

Ensuite, nous avons les vœux présentés par M. PERIFAN, mais qui a dû nous quitter parce qu'il avait une réunion au Conseil de Paris. Donc, Mme HAZAN ne souhaite présenter et porter que le vœu portant sur la campagne à Paris. Je vais la laisser en parler et je vous répondrai. Allez-y, Mme HAZAN.

Mme HAZAN

Madame la Maire, chers collègues, bonsoir. Je pense que je vais reporter également ce vœu parce que je ne voudrais pas vous priver du plaisir d'entendre M. PERIFAN le développer. Je suis tout à fait en accord, bien évidemment, avec le contenu du vœu, et voilà. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Je vous remercie, Mme HAZAN. Ça va raccourcir nos débats.

Alors, simplement, je voulais dire, vous vous souvenez que lors d'un précédent Conseil d'arrondissement, le groupe LR avait accepté de retirer son vœu en attente d'un travail avec la Ville. La Ville a tardé à nous répondre, mais je voulais dire à Mme HAZAN et à M. PERIFAN que nous avons enfin pu fixer une réunion de travail avec le cabinet de la Maire de Paris et les cabinets des adjoints concernés (Mme Karine TAIEB et M. MISSIKA), il y aura évidemment la présence de Mme STEPHAN, après-demain, vendredi 7 juin, si je ne dis pas de bêtise. C'est une information que nous avons eue en dernière minute, si j'ose dire. C'est pourquoi je vous remercie d'avoir retiré à nouveau votre vœu. Encore une fois, je le redis, nous sommes tout à fait prêts à discuter du fond de ce dossier et je n'ai absolument pas d'a priori sur ce classement ou pas classement. Ce que je souhaite simplement, c'est entendre les habitants et surtout, peut-être là-dessus, les informer sur les conséquences de ce classement, donc toutes les conséquences juridiques, patrimoniales, esthétiques pour qu'ils aient bien tous les habitants, tous les habitants qui sont propriétaires de maisons ou les copropriétés dans la campagne à Paris, pour qu'ils aient conscience des implications de l'adoption de ce type de périmètre. Une fois que nous aurons la certitude que les habitants ont bien été informés et que nous aurons recueilli leur vote, je propose un vote clairement parce que ça a des conséquences très concrètes sur les propriétaires de la campagne à Paris, alors, et je le dis, un vote vraiment certifié par l'huissier, à ce moment-là, nous prendrons une décision en fonction. Mais pour avoir discuté avec l'un des plus célèbres de ces habitants, je ne suis pas sûr que tout le monde soit sur la même longueur d'onde. Je ne dis pas lui, il n'a pas pris parti, mais il est lui-même dubitatif sur le fait que tout le monde soit d'accord avec ça. Alors, peut-être qu'il y a une majorité très nette, peut-être que ce n'est pas la majorité, je ne sais pas. Je suis incapable de le dire aujourd'hui. Donc, il faut vraiment qu'on informe et consulte les habitants. Donc, si vous en êtes d'accord, en tout cas, merci d'avoir retiré votre vœu et on va avoir cette réunion de travail sur le sujet.

Oui, Mme HAZAN.

Mme HAZAN

Donc, j'en fais part à M. PERIFAN, les réunions de travail, donc, ce vendredi 7 juin. C'est ça ? Merci.

V20-2019-162 : Vœu relatif au conventionnement d'immeubles dans le 20^{ème} et le 12^{ème} arrondissement, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au peuple !".

Mme SIMONNET

Oui, je remarque d'ailleurs une erreur au début de ce vœu. Il me semble que les associations de locataires ont interpellé et écrit un courrier à l'adjoint en charge du logement, le 18 janvier 2019, et non pas 2018. Comme c'est précisé d'ailleurs le paragraphe d'en dessous, donc, désolé. Ce sont parfois des choses évidentes, on ne les voit pas en lisant et en relisant un document. On a déjà eu l'occasion, au moins au Conseil de Paris, si ce n'est dans cette assemblée, d'aborder les problématiques de conventionnement de logements sociaux. Il faut savoir que dans l'absolu, il ne s'agit pas d'être opposé au conventionnement de logements sociaux, même si un conventionnement de logements sociaux ne change rien dans l'immédiateté pour les demandeurs de logements sociaux

puisque les occupants les occupent, de fait, et pour la plupart restent dedans. Et donc, ça ne fait pas des logements sociaux supplémentaires accessibles aux demandeurs. Néanmoins, à long terme, ça peut permettre d'augmenter le nombre de logements sociaux, même si moi, je reste persuadée que la priorité doit être pour créer de nouveaux logements sociaux, celle de la préemption dans les logements privés pour inverser le rapport entre le logement privé et logement public, afin de lutter contre la spéculation immobilière. Ce vœu n'est pas donc sur le principe du conventionnement, mais plutôt sur les conséquences pour les habitants du conventionnement. Et là, manifestement, les habitants et les associations de locataires souhaiteraient pouvoir être reçus et pouvoir être entendus parce qu'ils se posent tout un tas de questions et ils ont des attentes et n'ont, pour l'instant, pas d'interlocuteur, en tous les cas, pas au moment où j'écrivais ce vœu. Et je ne sais depuis le dépôt du vœu si les rendez-vous ont eu lieu ou pas. Donc, c'est forcément entre guillemets. Mais ces associations de locataires qui sont du côté de la porte de Vincennes, principalement dans le 20^e, mais vous en avez aussi dans le 12^e arrondissement, posent plusieurs questions. Je ne vous les cite pas tous, mais principalement, vous avez à la fois les interrogations quant à l'évolution des loyers et des surloyers. Il faut savoir qu'à la suite de débats et de vœux au Conseil de Paris, la Maire de Paris s'était engagée à interpeller le ministre pour que les locataires en place puissent choisir au conventionnement, au moment de leur convention, de quel régime du bail ils dépendraient entre bail libre et conventionné, et quelle que soit la date du conventionnement puisqu'il y a toujours le problème de la rétroactivité. Or, on ne sait pas exactement ce qu'il va en être pour les locataires ; ça n'a pas été précisé parce qu'il y a aussi... quelle est la réaction du gouvernement à ce sujet. Les associations de locataires, elles souhaitent un engagement de la Ville de Paris sur des mesures spécifiques qui peuvent être prises et négociées avec elles, afin qu'il n'y ait pas non plus de changement brutal et préjudiciable dans leur situation de locataire, en fonction de leur revenu parce que sinon, vous pouvez très bien avoir des locataires qui, tout d'un coup, peuvent voir leur loyer augmenter, mais de manière extrêmement forte, sans que leurs revenus aient évolué entre le moment d'avant et d'après du conventionnement. Et donc, il faut prendre en compte la situation particulière. Il y a aussi d'autres problématiques posées par les locataires qui sont aussi la situation des travaux. Il faut savoir que les logements conventionnés, pour la plupart, c'est aussi des logements pour lesquels il y a eu beaucoup de retards au niveau des travaux et les associations de locataires avaient demandé depuis longtemps que des travaux indispensables qui peuvent être liés à la vétusté des immeubles puissent être faits et à de nombreuses reprises, sans que ce soit pris en compte. Et c'est vrai que les bailleurs ont souvent la tendance à geler les travaux d'entretien courant en attendant le moment où il y a les travaux de réhabilitation à mener, et c'est toujours, du coup, un problème parce que du coup, le conventionnement peut aussi retarder l'ensemble des travaux sans que les locataires soient associés, justement, à l'anticipation : quels travaux vont être faits ? De quelle qualité ça relève ? Et surtout, est-ce que ces travaux vont se faire avec les locataires qui restent dans le bâtiment ou pas dans le bâtiment ? Et des travaux in situ, vous comprenez que ce n'est pas du tout la même chose en termes de vie quotidienne. Sur toutes ces problématiques-là, il y a visiblement un déficit de dialogue avec les bailleurs et la Ville se doit d'organiser et de faciliter le dialogue, que ce soit sur l'évolution des loyers, que ce soit sur les travaux, lesquels et dans quelles conditions. Donc, sans relever l'ensemble des problématiques qu'il se pose, à travers ce vœu, nous souhaitons relayer leur demande qui est que sans plus attendre, il y ait une réunion d'organisée avec les associations de locataires concernés, les bailleurs de la Ville de Paris et, évidemment, les services de la Ville de Paris afin que les réponses précises soient accordées à l'ensemble de leur questionnement légitime.

Mme CALANDRA

Mme STEPHAN qui, tout comme moi, a participé à des dizaines de réunions avec des amicales de locataires ou des locataires et des bailleurs sur ce genre de sujets, je crois qu'elle voit assez bien le problème. Donc, Mme STEPHAN.

Mme STEPHAN

Alors, j'ai rencontré les amicales en question. Je sais qu'elles ont posé une liste de 46 questions auxquelles il a été répondu point par point. Sur le principe, je vais vous préciser que les conventionnements n'interviennent qu'à la fin des travaux. Pour ce qui concerne les groupes de Vincennes et Elogie Siemp et de l'allée Marie-Laurent pour Paris Habitat, les programmes de réhabilitation sont en cours d'étude et de mise en œuvre – pas encore d'ailleurs – depuis 2016. La Mairie du 20^e a d'ailleurs accueilli une réunion publique d'informations des locataires. Les travaux d'entretien courant sont menés autant que de besoin. En revanche, les opérations plus importantes :

remplacement des chaudières, mise aux normes des réseaux de fluides, etc., sont incluses dans le programme de réhabilitation, d'application du plan climat de la Ville. Au vu de l'importance et de la complexité des chantiers de rénovation en milieu habité, les bailleurs et les entreprises organisent des réunions avec les habitants pour présenter à la fois le détail des travaux, les équipes d'intervention et les modalités de mise en œuvre. Et les augmentations consécutives à l'application de ce qu'on appelle la troisième ligne sont également présentées en détail et expliquées parce que c'est effectivement une notion un petit peu compliquée à comprendre, mais tout ça est expliqué en réunion publique en présence des bailleurs, des habitants et, je participe à ces réunions autant que possible, la plupart du temps.

Mme CALANDRA

Merci beaucoup, Mme STEPHAN.

Mme STEPHAN

Pardon, je n'ai pas terminé.

Mme CALANDRA

Ah pardon ! Excusez-moi.

Mme STEPHAN

Oui, j'appelle évidemment à voter contre ce vœu qui ne me paraît pas opportun.

Mme CALANDRA

Mme SIMONNET.

Mme SIMONNET

Quand a eu lieu cette réunion ? Que je puisse justement me prononcer par rapport à ce que vous venez de dire. Quand a eu lieu cette réunion ?

Mme CALANDRA

Si je suis plus précise, il y a une réunion qui s'est tenue le 10 septembre 2018 en présence d'Hélène SCHWOERER, DGA chez Paris Habitat, afin d'évoquer les différents sujets pour ce qui est des locataires de Paris Habitat. Et suite au courrier ensuite du 18 janvier 2019, le DG, Stéphane DAUPHIN a écrit – j'ai ici le courrier – aux amicales de locataires pour répondre point par point aux interrogations des locataires en date du 9 avril 2019. Quant à Elogie Siemp et les 46 questions de leurs locataires, ils ont envoyé un tableau de réponses pour Sacha Guitry, Vincennes 1, Vincennes 2, Sully - Patenne et Vincennes 4 et le groupe Lefébure Sault, dans le 12^e, et il y a une réponse aux 46 questions. C'est très détaillé et la réunion a eu lieu le 20 février 2019. Donc, pour les rencontres avec Elogie Siemp, il y a eu une rencontre le 20 février... alors, le 24 mai 2018 avec la direction territoriale pour un conseil local, le 5 juillet 2018 avec la direction de la gestion locative, le 5 novembre 2018 avec la direction technique de réhabilitation et le 20 février 2019, c'est la réunion qui a abouti où il y a eu la réponse aux 46 questions. Il y a une nouvelle rencontre avec les trois directions d'Elogie Siemp afin d'échanger sur l'ensemble de l'opération. Et donc, le bailleur, je peux en témoigner, je vois le tableau, a répondu aux 46 questions de l'amicale de locataires. Et enfin, une réunion s'est tenue avec le cabinet de Ian BROSSAT, Elogie Siemp et l'amicale de locataires du groupe Lefébure Sault le 19 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville sur ces mêmes sujets. Donc, il y a eu, le moins qu'on puisse dire, plusieurs réunions, de nombreuses réunions. J'imagine qu'il y a eu des déplacements sur place, etc. Moi-même, j'ai fait des visites de terrain sur ces sujets. Donc, il me semble qu'il a été répondu aux questionnements des locataires.

Mme SIMONNET

Je vous remercie de ces précisions parce qu'elles permettent bien de confirmer que les associations de locataires, je les ai rencontrées après les dates que vous signalez et que donc, l'ensemble des questionnements qui sont relatés dans ce vœu sont des questionnements pour lesquels ils n'ont pas eu les réponses satisfaisantes ou pas de réponse du tout. Voilà pourquoi ce vœu est donc toujours d'actualité. Je vous posais cette question parce qu'il aurait pu avoir des réunions entre le moment où j'ai rencontré les associations et où j'ai rédigé ce vœu et la tenue de notre Conseil d'arrondissement. Vous venez de me confirmer qu'il n'en est rien. Donc, notre groupe, bien évidemment, maintient le vœu en l'état.

Mme CALANDRA

Bien. Donc moi, j'appelle à voter contre ce vœu.

Après consultation des membres, le vœu est repoussé.

Mme CALANDRA

Et quant aux amicales de locataires, je leur recommande de prendre contact avec la mairie du 20^e et notamment Mme STEPHAN pour si elles ont des demandes. Mais il faut savoir distinguer questionnement et satisfaction intégrale de toutes les demandes. À un moment donné, je suis témoin qu'on peut faire une réunion, deux réunions, cinq réunions, dix réunions. Parfois les gens nous demandent des choses ou au bailleur auquel il est impossible d'accéder. Et parfois, c'est non. Donc, il faut quand même savoir, à un moment, raison garder.

V20-2019-163 : Vœu relatif à l'interpellation violente d'un jeune dans le 20^e et aux violences policières, sur proposition de Laurent Sorel et du groupe "Place au peuple !".

Mme SIMONNET

Oui. Donc, Laurent SOREL s'en excuse, mais il ne pouvait pas être parmi nous ou il nous rejoindra, mais sans doute à la fin, qui par ailleurs est imminente, de cette assemblée car il est retenu à une autre réunion. Alors, ce vœu est relatif à l'interpellation violente d'une jeune dans le 20^e arrondissement. Il faut savoir qu'il y a un jeune qui a été interpellé par erreur le 19 mars. Il s'agit d'un mineur de 15 ans qui habite le 20^e et il a été interpellé devant un fast-food du 20^e. Comme le révèle une enquête de Médiapart, il a été à la fois injurié, violemment plaqué au sol, frappé au visage et il s'est fait couvrir la tête d'un sac. Et c'est une situation extrêmement problématique qui va totalement à l'encontre de la déontologie de la police. Alors, ce qu'il faut bien préciser, c'est que les événements ont beau avoir eu lieu dans le 20^e, ce n'est pas forcément une intervention de la police rattachée au commissariat du 20^e parce qu'il est possible que ce soit dans le cadre de l'objet d'une enquête et avec des représentants des forces de l'ordre qui peuvent procéder, d'autres équipes. Et en aucun cas, l'esprit de notre vœu n'est absolument pas de dire qu'il n'y a aucune déontologie dans la police ; il y a au contraire un attachement fort à la déontologie, c'est pour ça qu'il faut être d'autant plus conséquent quand il y a des manquements à la déontologie dans la police pour justement contribuer à améliorer les relations entre les citoyens et les citoyennes et la police qui sont extrêmement nécessaires dans la cohérence républicaine. Mais comme nous l'avons toujours fait par rapport aux problèmes de violence policière et les désaccords aussi sur, cette fois-ci, les stratégies de conduite et de maintien de l'ordre, quand il y a ensuite dans notre arrondissement des violences policières, il est extrêmement important d'exiger qu'elles soient traitées pour telles. D'ailleurs, sur ce fait là, il faut savoir que même le ministre de l'Intérieur a affirmé que ces pratiques étaient contraires et n'étaient pas autorisées par le code de déontologie de la police. D'ailleurs, l'avocat qui avait fait condamner l'État pour des contrôles au faciès dit bien que le sac sur la tête est une méthode classique de torture, créant une sensation d'asphyxie allant jusqu'à l'évanouissement de la victime et que cette pratique a été dénoncée à plusieurs reprises par la Cour même européenne des droits de l'Homme. On est vraiment sur une situation où le jeune était très fortement traumatisé, en plus d'avoir eu cinq jours d'arrêt pour les hématomes au visage et des douleurs au thorax. Il ne faut pas laisser passer ça et je pense que c'est tout à l'honneur de notre assemblée que d'adopter un vœu qui montre bien que nous sommes aux côtés des jeunes et des familles qui subissent de tels actes. À travers le vœu, on propose à la fois d'apporter notre soutien au jeune et à sa famille. Et je sais, Madame la Maire, que vous rencontrez régulièrement le commissaire

du 20^e, mais il s'agit, là, symboliquement de souhaiter, à l'issue de ce terrible acte, de le rencontrer de nouveau et exprimer notre attachement à ce qu'il y ait un autre travail fait positif dans les rapports entre la police et les habitants dans notre arrondissement, tout en précisant qu'on ne sait pas si les représentants des forces de l'ordre étaient rattachés au commissariat ou pas. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce vœu ? Alors, je vais non pas vous répondre, mais vous donner mon point de vue sur ce sujet. D'abord, Mme SIMONNET, comme assez fréquemment dans vos vœux, vous mélangez absolument tout, alors vraiment tout. Donc, il y a eu effectivement un fait qui s'est passé le 9 mars 2019 et non le 19 mars. Un jeune de 15 ans est interpellé. Il est apparu que c'était une erreur. Effectivement, c'était une opération conjointe, semble-t-il, de la police judiciaire de Seine-Saint-Denis et de la BRI, en vue de procéder à l'interpellation en flagrant délit des auteurs d'un enlèvement-séquestration suivi d'une tentative d'extorsion de fonds. Alors, lors de son interpellation d'après ce que nous savons, et pardonnez-moi de vous dire que pour moi, je ne qualifierai pas un article de Médiapart d'une enquête. Les enquêtes pour moi sont menées par des enquêteurs assermentés de la police ou par le Parquet ou par l'IGPN. Mais Médiapart et ses enquêtes, quant à David DUFRESNE, je ne préfère pas m'exprimer sur le sérieux de ce garçon qui n'est pas un journaliste, mais un militant. En revanche, sur la question de cette affaire, je dis les choses très clairement, nous sommes dans un État de droit où il y a une justice indépendante et le procureur de la République, Rémy HEITZ, a encore démontré pour certains qui disent que le Parquet et les procureurs s'en moquent du pouvoir. Procureur Rémy HEITZ s'est exprimé à deux reprises récemment. Il a d'une part rappelé dans un communiqué de presse qu'il était le seul habilité à s'exprimer publiquement et officiellement sur le contenu d'un dossier portant sur un attentat à Lyon en cours, rappel que j'ai trouvé tout à fait salubre, que je soutiens, et qui démontre l'indépendance du Parquet en l'occurrence. Et il a rappelé une autre chose, c'est que tous les dossiers, toutes les plaintes portant sur des violences policières, il l'a dit aussi à la réunion où il rassemble les maires d'arrondissement de Paris avec la Maire de Paris, toutes les plaintes vont être traitées, sont en cours de traitement ; toutes les plaintes déposées contre des policiers contre les forces de l'ordre vont être traitées. Il y aura des avocats de la partie civile, des avocats de la défense, des juges indépendants, des juges du siège, indépendants, et il y aura ou pas des condamnations. Pardonnez-moi, je me refuse à un traitement politique dans un État démocratique. Je n'accepte pas qu'on traite politiquement ce type de dossier. S'il y a eu faute des forces de l'ordre, alors, comme il y a plainte du jeune homme, de la victime et qu'il va y avoir un juge et qu'il va y avoir un jugement et un tribunal, alors, cette plainte sera traitée. Et s'il y a eu faute, les policiers seront condamnés. Si je reçois ce jeune, qu'est-ce que ça signifie ? Ça signifie quoi ? Que je jette l'opprobre sur qui ? Ce n'est pas la police du 20^e arrondissement qui a procédé ainsi. Et comme vous le dites, je revois régulièrement le commissaire RIGON et ses équipes à qui, à chaque fois, je rappelle qu'ils doivent respecter comme tout le monde les lois de la République. Et je le leur ai dit encore récemment. Une enquête est en cours. Moi, je fais confiance à la justice de mon pays parce que je considère que c'est une justice indépendante et elle le montre très régulièrement y compris dans des décisions qui parfois me heurtent aussi en tant que citoyenne. Parfois, je ne suis pas d'accord avec certaines décisions de la justice, mais je ne connais pas la teneur des dossiers.

Pour finir, vous mélangez, vous rappelez les 12 ans de la mort de Lamine DIENG et la marche pour Lamine DIENG. Je redis une chose, mes chers collègues, Lamine DIENG, quand il a été interpellé par la police, il a été interpellé parce qu'il battait à mort une femme ; il battait à mort une femme. C'est assez connu puisque le Parquet à l'époque, j'ai organisé une réunion avec Mme George PAU-LANGEVIN, la Ligue des droits de l'homme, le MRAP, la police, le Parquet, et le Parquet qui, lui, a le droit et le seul, de se prononcer sur le contenu d'un dossier a ouvert le dossier et nous a expliqués pourquoi et comment Lamine DIENG avait été interpellé. Il était en train de massacrer une femme. Et c'est un témoin des hurlements de la femme qui a appelé la police. On fait une marche en réclamant justice pour Lamine DIENG. Mais pardonnez-moi si je ne peux que déplorer la mort de Lamine DIENG parce que oui, il est mort dans un fourgon de police. Ce Lamine DIENG en question, a cherché à échapper à la police, s'est réfugié sous une voiture. Les analyses de sang ont montré qu'il était sous l'emprise de la drogue et de l'alcool. Et quand il a été extrait de sous la voiture, il a fallu cinq policiers pour le faire monter dans le fourgon. Comment voulez-vous que la police procède à des interpellations face à un déchainement de violence pareil ? Ils font comment ? Ils envoient un carton gravé ? Ils se mettent en tutu et ils dansent autour du type qui court, qui tape, etc. ? Ce dossier a été tranché. Le comité de déontologie des forces de sécurité a été saisi par Mme George PAU-LANGEVIN. Les juges

se sont exprimés, le comité a été tranché. Des experts ont été entendus. Voilà « la vérité et la justice pour Lamine Dieng ». Et je dis en responsabilité, tous ceux qui entretiennent les jeunes du quartier à mendier dans l'idée que Lamine DIENG était un héros se rendent coupables au regard notamment des droits des femmes. D'où les héros massacrent-ils des femmes ? Il lui a arraché la moitié du scalp. Et heureusement que la police est intervenue, sinon elle serait morte. Mais enfin ! Alors, « la vérité et la justice pour Lamine DIENG », ce jeune homme-là, s'il a été victime d'une erreur judiciaire et de violence policière, j'espère que les policiers seront condamnés. Mais moi, je ne suis ni Procureur de la République, ni juge, ni avocate, ni enquêtrice. Et contrairement à David DUFRESENE ou aux journalistes de Médiapart, je ne me prends pas pour ce que je ne suis pas. Je suis Maire et je dénonce les choses quand les faits sont avérés. Je ne juge pas les gens a priori. Et pour moi, la police n'est pas plus a priori coupable que les jeunes ne sont a priori coupables.

Mme CALANDRA

En revanche, je vous rappelle une chose, dans la Constitution de la République française, la police est dépositaire de la force publique, ce qui n'est pas le cas du reste de la population. La police est dépositaire de la force publique. Relisez la constitution, relisez le droit français. Qu'est-ce que ça signifie ? C'est qu'il y a des moments où la police emploie la force, c'est ça que ça signifie. Bien.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2019-164 : Vœu relatif aux dégâts des eaux dans l'école Tlemcen et à un plan de diagnostic et de prévision des travaux dans les écoles du 20^e, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au peuple !".

Mme SIMONNET

Oui. Alors, avant de présenter ce vœu, j'espère qu'on ne va pas encore me dire 36 000 choses fausses parce que j'ai eu depuis l'intervention sur les conventionnements d'autres informations par SMS et je peux vous dire que la quasi-totalité, à part une association de locataires, qui sont cités dans mon vœu n'ont eu aucune réunion, aucune réunion. Donc, ce que vous dites dans cette assemblée ne correspond pas à la réalité des associations de locataires avec lesquelles je suis. Je ne reviendrai pas sur les éléments que vous avez dit où il y a aussi beaucoup de choses totalement horribles et scandaleuses. Je reste une militante féministe jusqu'au bout...

Mme CALANDRA

Mme SIMONNET !

Mme SIMONNET

... et bien qu'étant féministe...

Mme CALANDRA

Mme SIMONNET, on ne peut pas faire... je n'accepte pas n'importe quoi !

Mme SIMONNET

... donner un conseil comme ça, vous n'êtes pas policière !

Mme CALANDRA

Vous n'êtes pas juge et...

Mme SIMONNET

Mais oui, bien sûr. Bien sûr.

Mme CALANDRA

... vous êtes en train de traiter Mme STEPHAN et moi-même de menteuses. On ne revient pas en arrière sur les vœux.

Mme SIMONNET

Très bien. Donc, je présente ce vœu.

Mme CALANDRA

Nous rencontrerons les associations de locataires et nous verrons ça. Je ne sais pas qui vous êtes censée représenter, mais je vous rappelle que vous êtes l'opposition et nous sommes la majorité et que si ces associations de locataires veulent demander des rendez-vous, qu'elles n'hésitent pas à nous écrire.

Mme SIMONNET

Mais justement, elles ont écrit. Elles ont écrit dans le vœu.

Mme CALANDRA

Mme SIMONNET, vous pouvez parler du vœu sur lequel on est en train de parler ?

Mme SIMONNET

Oui, tout à fait.

Mme CALANDRA

Il y a un ordre du jour dans ce Conseil.

Mme SIMONNET

L'école élémentaire Tlemcen, Madame la Maire, elle a subi une fois de plus, dans la nuit du vendredi 10 au samedi 11 mai des dégâts des eaux très importants. Plusieurs salles de classe sont inutilisables et le nombre de matériels a été dégradé. Je l'ai vu de mes yeux. C'est au moins le quatrième dégât des eaux important en 13 ans. Donc, il y a vraiment une problématique qui est en fait aussi liée à l'ancienneté de ce bâtiment qui fait que, alors, je ne vais pas forcément avoir les problèmes techniques, pourtant, je connais très bien quelqu'un dont le métier est assez proche de ces problématiques de bâtiment. Mais grosso modo, j'essaie de me remémorer les termes, en clair, en tous les cas, on sait que dans le bâtiment, si les travaux ne sont pas faits pour les chéneaux d'écoulement d'eau et les – pas les gouttières, je sais que c'est un autre nom, mais enfin – d'écoulement d'eau, dès qu'on a une pluie plus forte, l'eau ne s'évacue pas, et donc, elle rentre dans tous les fonds de plafonds et on se retrouve avec les dégâts sur plusieurs étages et avec les travaux scolaires des enfants qui sont bousillés, le matériel informatique, des salles inutilisables avec tout l'entretien qu'il faut faire. Alors, c'est d'autant plus catastrophique que les faux plafonds avaient été refaits à neuf depuis peu et que tout est à recommencer. Donc là, il y a vraiment un enjeu qui est d'engager ces travaux qui sont bien sûr des travaux beaucoup plus lourds. Et je profite, du coup, de ce vœu et de la situation de l'école Tlemcen où, je pense que tout le monde comprendra que c'est très dur pour eux et qu'on doit leur renouveler notre soutien et solidarité. Mais il faut qu'il y ait une prévention des futurs dégâts des eaux en ayant un travail de planification et d'anticipation des travaux. Et je pense qu'il n'y a pas assez de démarches de type : l'intégralité de la planification des travaux des écoles en démarche participative pour anticiper et hiérarchiser sur l'ensemble des écoles. Je pense que là, il y a un travail vraiment à faire parce que ça fait quand même depuis un bon bout de temps que l'équipe a alerté sur la nécessité de ces travaux spécifiques. Je vous remercie.

Mme CALANDRA

Bien. M. LE BARS.

M. LE BARS

Je voulais tout d'abord remercier Mme SIMONNET pour cet excellent vœu. Donc, j'appellerai à voter si elle était prête à accepter quelques amendements que je pense mineurs. J'espère que ça ne posera pas de problèmes, notamment parce que l'incident de Tlemcen n'est pas lié à des questions budgétaires comme le mentionne le vœu puisque le budget...

Mme CALANDRA

M. LE BARS, articulez un peu plus et parlez...

M. LE BARS

Je disais donc que l'incident de Tlemcen n'était pas lié à des questions budgétaires comme c'est indiqué dans le vœu puisque les budgets sont là, ils sont votés, mais les services techniques n'ont pas toujours les moyens humains pour dépenser cet argent. Donc, la question budgétaire n'est à mon avis pas en cause sur cet incident de Tlemcen. Quelques précisions techniques sur l'école Tlemcen maintenant puisque cette école n'a pas été négligée par les services de la Ville et c'est même tout le contraire. C'est pour ça que je suis un peu surpris par les déclarations de la directrice. Surpris, c'est un faible mot, mais puisque 360 000 € ont été investis dans cette école ces trois dernières années. Donc, c'est quand même une école qui est plutôt... voilà, les services s'en occupent plutôt bien. Ce qui ne veut pas dire que tout est parfait dans l'école, bien entendu. Et plus précisément sur la question de l'évacuation des eaux pluviales, alors je peux vous lister rapidement les éléments qui m'ont été transmis par les services techniques au nom de la CASPE et de la SLA. Donc, c'est un peu rébarbatif, mais je vais quand même vous en faire part, ce n'est pas très long.

Donc, ces dernières années pour cette question de l'évacuation des eaux pluviales à Tlemcen, il y a eu donc une adaptation des évacuations de la toiture-terrasse avec le dôme escalier-crayon – je ne sais pas ce que c'est – mais voilà, mise en place d'étanchéité liquide sur terrasse haute, dévoiement d'une partie du déversement de la surélévation côté rotonde, remplacement de la descente au niveau de la rotonde. Et afin de résoudre les problèmes d'infiltration rencontrés, les services techniques ont en outre mis en place un entretien des chéneaux deux fois par an et non une fois par an, comme ça se fait dans d'autres écoles, en octobre et en juin. Donc effectivement, le fameux entretien aura lieu en juin et l'incident a eu lieu en mai ; ce qui peut en partie l'expliquer. Mais pour autant, ce n'est pas acceptable. Et plus globalement, cette question des chéneaux et de l'évacuation des eaux pluviales se pose sur tous les bâtiments, donc y compris les écoles, du fait du réchauffement climatique puisque les pluies qui étaient auparavant décennales (donc, à l'époque où ces bâtiments ont été construits) sont désormais annuelles, voire pluriannuelles. Et donc, les chéneaux et tous les conduits d'évacuation d'eaux pluviales sont sous dimensionnés, que ce soit dans les écoles ou ailleurs. Donc, c'est un problème important sur tous les bâtiments, y compris les bâtiments publics. Donc, c'est pour ça que j'en viens aux modifications qui me paraissent importantes pour qu'on puisse voter ce vœu. Donc, je vais commencer par la conclusion. J'aimerais qu'on puisse ajouter, sur la dernière conclusion, en lien avec l'adaptation au dérèglement climatique (adaptation de la taille des conduites d'évacuation des eaux pluviales et de l'isolation des bâtiments). Et ensuite, il y a quelques points, donc, c'est toute la partie qui parle des budgets puisque là, pour le coup, c'est plutôt inexact. Ce n'est vraiment pas une question de budget, encore une fois, puisque les budgets ont été votés. Comment ? Alors, il y a le troisième considérant, où c'est indiqué, mais qu'il lui a été répondu qu'il n'y avait pas de budget. Ça, à ma connaissance, c'est faux. Et donc, le 7^e considérant qui reprend un peu cette idée-là, mais qui leur est à chaque fois répondu « que le budget est pourtant nécessaire au bon entretien du service public n'est pas attribué », donc ça, encore une fois à ma connaissance, c'est faux. Et après, il y avait juste deux mots, c'est : le gâchis important d'argent public sur les faux plafonds, je trouve que quand on voit les 3 millions d'euros qu'on met chaque année dans les écoles, c'est un gâchis d'argent public, j'en conviens, mais je trouve que l'adjectif « important » est un peu excessif, mais je n'en ferais pas non plus un casus belli et pareil sur « perturbe fortement le bon exercice du service public » ; je trouve que « perturbe » suffit, mais ce sont des détails de formulation. Donc, si vous étiez d'accord pour ces modifications, moi je ne vois pas du tout d'inconvénient à adopter ce vœu puisqu'encore une fois, ce n'est pas une question budgétaire, c'est une question de moyens humains qui ne sont parfois pas là.

Mme CALANDRA

Donc, avant de vous redonner la parole, j'insiste sur ce point. On a aujourd'hui des pluies d'orage extrêmement importantes et à une fréquence qui n'était évidemment pas du tout habituelle quand ces écoles dites Ferry ou post-Ferry ont été construites, et la question, ce n'est pas la régularité du nettoyage des chenaux, c'est la conception même des chenaux, c'est-à-dire que la taille des chenaux n'a pas été conçue pour des pluies d'une violence pareille. Et Tlemcen n'est pas la seule école en cause. Et je tiens à dire que si j'admire la modération de mon adjoint par rapport à ce vœu, je tiens à vous dire, Mme SIMONNET, que j'ai été très choquée par l'attitude de Mme PAUPERT-BURLET, directrice de l'école Tlemcen qui s'est empressée de faire des déclarations à la presse en cognant sur la Ville de Paris dans une école où nous venons de refaire la salle théâtre, car elle a une salle entièrement dédiée au théâtre ; elle a une salle entièrement dédiée au jeu de Kapla. Nous avons refait sa salle informatique – c'est ça, Monsieur l'Adjoint ? – nous avons fait beaucoup d'investissements dans cette école, à la demande de cette directrice qui fait partie des plus exigeantes du 20^e. J'ai donc trouvé qu'entre, disons, institutions qui sont dans la coproduction de choses positives pour les enfants du 20^e, j'ai trouvé son attitude pour le moins assez limite, je tiens à le dire. Au lieu de nous appeler, nous, et d'appeler la Maire que je suis, pourtant, elle sait me trouver quand il s'agit de réclamer des choses, et elle s'est précipitée auprès du *Parisien* pour faire des déclarations. À l'en croire, elle a une inondation tous les deux jours. Enfin, un, c'est totalement faux. Oui, quand elle dit qu'on lui a répondu qu'il n'y avait pas les budgets, c'est faux, ce n'est pas vrai. En plus, on ne répond jamais comme ça. Toujours est-il que nous, nous sommes prêts, si vous voulez, à voter ce vœu à une condition, sous réserve des modifications demandées par Alexandre LE BARS pour faire progresser le schmilblick au niveau de la Ville de Paris, mon inquiétude, ce sont les postes ouverts à la SLA et qui ne sont pas pourvus. Le problème, ce n'est pas que les budgets. Non, mais le problème, ce n'est pas que les budgets n'existent pas, et ce n'est même pas que les postes n'existent pas, c'est que nous avons des problèmes à pourvoir les postes. Et nous avons ce problème-là à la SLA, nous l'avons à la SVT, à la direction des concentrés de la voirie, nous l'avons dans plusieurs lieux de recrutements de la Ville de Paris. Donc, si le vœu peut faire avancer ça, pourquoi pas. Mais entre nous soi dit, ce n'est vraiment pas dû à l'attitude de la directrice, je tiens à vous le dire. Donc, est-ce que vous êtes d'accord pour les amendements demandés ?

Mme SIMONNET

Mais oui, j'accepte les amendements, mais il y a quand même quelque chose, comme on n'entend pas très bien ce qui se dit, je voudrais juste comprendre parce que moi, en tous les cas, je renouvelle mon soutien à cette directrice d'école dont je ne trouve pas que les propos étaient exagérés dans le *Parisien*. Et à moins de vouloir vraiment à tout prix l'article 1 initial de la loi sur l'École de la confiance, les directrices et directeurs se taisent, je ne comprends pas vos propos, Madame la Maire. La question, c'est de savoir : est-ce que les travaux d'agrandissement des chenaux sont possibles ou pas ? Parce que techniquement, moi j'avais compris que c'était possible et que c'était ces travaux-là qui étaient demandés depuis longtemps. Qu'ils n'aient pas été faits pour la raison X ou Y, moi, je supputais dans mon vœu que c'était donc les budgets qui n'étaient pas alloués et adaptés. Vous me dites qu'il n'en est rien, je ne vais pas à cette étape et sans autre preuve, vous dire l'inverse, donc, je ne peux qu'accepter votre amendement. Mais est-ce que oui, ces travaux d'agrandissement des chenaux demandés depuis si longtemps qui permettraient que les chenaux soient adaptés aux plus fortes pluies vont-ils être faits ?

M. LE BARS

Alors moi, ce que j'ai compris de la situation, puisque comme vous, je ne suis pas un technicien des chenaux, ce que j'en comprends, c'est que ces travaux-là ont déjà commencé puisqu'ils ont été adaptés notamment sur la toiture. Donc, s'ils ont été sur une partie du bâtiment, visiblement, les services techniques indiquent que c'est possible, donc, il n'y a pas de raison de croire qu'ils ne vont pas le faire puisqu'ils ont déjà commencé à le faire. Après, sur les questions extrêmement techniques, je peux vous apporter d'autres réponses par mail entre ce Conseil et le suivant, mais les retours que j'ai de cette histoire de chenaux, c'est que les travaux ont commencé, qu'ils vont se poursuivre dans cette école comme dans d'autres écoles et qu'il n'y a pas de questions budgétaires.

Mme CALANDRA

Mme SIMONNET, ce n'est pas la peine d'écrire à Mme PAUPERT-BURLET puisque... D'accord, parce qu'on ne va pas faire comme pour le sujet des... Oui, je le sais bien. Vous êtes d'accord ou pas ?

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

V20-2019-165 : Vœu déposé par le groupe des élu.e.s écologistes du Conseil du 20^e arrondissement pour la préservation et le développement du végétal dans le cimetière du Père-Lachaise.

M. GLEIZES

Nous allons terminer ce Conseil d'arrondissement par le vœu des Écologistes. Oui, nous avons été alertés par plusieurs aménagements qui ont été faits dans le jardin oui, tout justement un jardin, c'est que le Père-Lachaise a le statut de jardin et donc, c'est un îlot de fraîcheur qui a son importance sur l'arrondissement, et notamment sur la partie du 20^e. Et c'est pour ça que nous faisons très attention à ce qui se passe à l'intérieur de ce cimetière, et notamment, il y a un conifère de plus de 50 ans qui a été coupé, il n'y a pas très longtemps pour une très bonne raison, c'était celle de faire un cénotaphe pour Maurice AUDIN, dont on va inaugurer son cénotaphe le 11 juin à 16 h 45, mais n'empêche, on aurait pu éviter de couper ce conifère. Ça fait quelque temps qu'on ne fait pas du tout attention aux arbres qui sont au Père-Lachaise, et en tout cas, ça passe au second rang. Donc, c'est pour ça que dans ce vœu, pour éviter que l'on continue à ne pas tenir compte de la diversité qui est présente dans ce cimetière, différents éléments. D'abord, un, c'est de bien sûr participer à l'imperméabilisation par rapport à Tlemcen, bien sûr, il faut que toutes les collines qui soient au-dessus de Tlemcen soient quand même préservées. Donc, il faut lutter contre l'imperméabilisation des espaces. Donc, par rapport à ça, chaque fois qu'il y a une nouvelle création de monument, il faut que l'emprise au sol soit réduite en ne créant pas de socle. Donc, il y a possibilité, mais quand les familles veulent ne pas faire de socle. En tout cas, il y a des possibilités qui permettent d'éviter de mettre des socles. Ensuite, que les surfaces pavées réalisées durant cette mandature soient compensées en n'attribuant pas toutes les concessions reprises par la Ville. Donc, on sait que régulièrement, la Ville reprend des concessions et ça pourrait permettre de participer à la compensation interne au cimetière. Ensuite, que les espaces libérés soient répartis pour générer un couvercle arbustif réparti sur le tiers du cimetière qui n'est pas encore arboré puisqu'aujourd'hui, ça représente un tiers de la surface. Et au final, c'est une inspiration de ce qui se fait en Italie où, en Italie, on est beaucoup plus attentif à cette perméabilisation des cimetières. C'est ce qu'on appelle des ailes existantes à l'italienne qui permet d'avoir des cheminements dans les cimetières qui soient totalement imperméabilisés, enfin, non perméabilisés et qui permettent la circulation des eaux de pluie qui sont de plus en plus nombreuses, à la fois sur l'école Tlemcen, mais aussi sur le cimetière du Père-Lachaise. Donc, c'est pour ça que nous vous invitons à voter ce vœu qui permettra d'avoir une gestion tout à fait de l'écosystème qu'est le Père-Lachaise. Merci de votre attention.

Mme CALANDRA

Bien. Je donne la parole à Mme de MASSOL pour vous répondre.

Mme de MASSOL

Alors, concernant ce vœu, effectivement, il y a un certain nombre de réponses à apporter. Tout d'abord, effectivement, quand le cénotaphe à Maurice AUDIN a été créé et il a fallu, comme on le fait nécessairement sur les collines parisiennes, il a fallu créer un soubassement important et des fondations, et un socle qui permettent au cénotaphe de durer dans le temps, ce qui est son but, que ce soit un témoignage qui dure dans le temps. L'état du sous-sol ne permet pas de faire ce genre de monument sans fondation et sans socle. En faisant ce socle et en faisant ces fondations, les racines de l'arbre qui était juste derrière ont été abîmées et l'arbre a commencé à vaciller. Il a donc dû être abattu, mais il n'était pas prévu qu'il soit abattu. C'est juste les travaux qui ont rendu son abattage nécessaire. De toute façon, chaque arbre qui doit être abattu pour des raisons sanitaires, le plus souvent, dans le Père-Lachaise et ailleurs, est replanté. Et le nombre d'arbres dans le Père-Lachaise ne diminue pas, mais au contraire, il augmente. Actuellement, nous en comptons 4 230, ce qui fait

effectivement du Père-Lachaise un îlot à la fois de fraîcheur et de biodiversité indispensables à l'Est parisien. Donc, un arbre va pouvoir être replanté, non pas à l'emplacement exact de celui qui a dû être abattu, mais 2 m à côté. Et il va permettre de reconstituer le paysage qui a fait que ce lieu a été choisi pour ce cénotaphe.

Dans votre vœu, vous parlez aussi des cheminements pavés et cimentés le long de la pelouse cinéraire. On a abordé dans le cadre d'une délibération précédente le fait que le nombre de crémations augmente à Paris. Et puisque le nombre de crémations augmente, le nombre de personnes et de familles voulant répandre les cendres de leur conjoint ou de leur parent a augmenté lui aussi. La pelouse cinéraire du Père-Lachaise n'était plus adaptée en termes de taille, mais aussi en termes d'accueil des familles puisqu'il n'y avait pas de cheminement PMR. Les cheminements PMR, évidemment, sont très utiles quand on est en situation de handicap, mais je pense aussi que dans des épreuves comme celles du deuil, il est nécessaire, il est même indispensable que les familles, souvent extrêmement émus par ce geste, puissent aller jusqu'à la pelouse cinéraire dans le minimum du confort qu'on peut leur proposer, ce qui est le cas. Et c'est pour ça que ce cheminement a été pavé et a été pavé d'une façon qui rend la marche le plus confortable possible. C'est simplement pour permettre un accès à tous et à toutes à la pelouse cinéraire. La pelouse cinéraire va être, elle aussi, agrandie, et il va y avoir tout autour une installation avec des arbustes pour permettre que ces cendres soient répandues avec un minimum d'intimité. Donc là, effectivement, sur cette petite partie du cimetière, on réduit très légèrement la perméabilité du sol, mais je pense que ça en vaut vraiment la peine puisque ça permet à toutes les personnes en situation de handicap et à tous les gens qui ont besoin de marcher parce qu'ils sont extrêmement émus de pouvoir accéder à cette pelouse cinéraire.

Vous parlez aussi, en ce qui concerne de la surface végétale, de proposer des compensations quand on permettrait à des sépultures qui ne sont plus utilisées d'être remplacées par des surfaces végétalisées. Vous savez qu'à Paris, on doit gérer une pénurie en termes de sépultures. Il n'est donc pas possible de limiter et même de diminuer le nombre de sépultures dans le cimetière du Père-Lachaise. Comme son nom l'indique, le Père-Lachaise est un cimetière et il doit garder cette utilisation qui est absolument nécessaire à la ville de Paris. Ensuite, les avenues pavées, elles sont comme bien d'autres endroits du cimetière, protégées de façon patrimoniale au titre du Code du patrimoine, aussi au titre du Code de l'urbanisme et même de l'environnement. Et pour rendre ces voiries accessibles aux personnes en situation de handicap, il faut élaborer une solution qui soit adaptée aux exigences de l'architecte des Bâtiments de France. C'est donc extrêmement complexe dans le cimetière du Père-Lachaise. On doit pouvoir, effectivement, accéder de façon confortable, mais on doit aussi répondre au Code du patrimoine. Donc, il y a des études qui sont en cours et des travaux qui vont s'échelonner sur plusieurs années. On est en train de tester dans le Père-Lachaise des trottoirs engazonnés. Et effectivement, les trottoirs engazonnés permettraient un confort de marche qui rend à la fois la gestion des eaux de pluie intéressante puisqu'on doit lutter contre un fort phénomène de ravinement dans le Père-Lachaise en cas de pluies très fortes. Et donc, les trottoirs engazonnés permettent de réduire ce fort ravinement. De manière plus générale, je ne sais pas si vous êtes allés vous promener récemment dans le Père-Lachaise, mais je vous y invite surtout en cette saison. Vous allez vous rendre compte que depuis l'arrêt d'utilisation des produits phytosanitaires, le Père-Lachaise se végétalise de plus en plus. Donc, vos inquiétudes ne sont pas tout à fait fondées. Le couvert végétal a considérablement augmenté puisque maintenant, la végétation s'installe entre les tombes dans toutes les petites allées qui sillonnent le Père-Lachaise. Et effectivement, tout cela contribue de façon extrêmement intéressante au développement de la biodiversité. Et des relevés de la flore ont été faits récemment qui montrent qu'une grande diversité de plantes sauvages commence à s'installer dans le Père-Lachaise. De plus, on enherbe les trottoirs des allées principales : 275 km de voies piétonnes, déjà 1 000 m² ont été faits, 1 170 m² vont l'être d'ici la fin 2019 et cet enherbement des trottoirs va se poursuivre au moins jusqu'en 2020, si ce n'est plus pour arriver à une quasi-totalité de l'enherbement des trottoirs. La végétalisation des murs, elle aussi, a augmenté avec environ 2 380 m² de plantes grimpantes qui ont été plantées.

Et voilà, c'est donc pour toutes ces raisons que je vous propose de retirer votre vœu et, sinon, j'appellerai mes chers collègues à voter contre.

Mme CALANDRA

Bien. M. GLEIZES, est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. GLEIZES

Non, mais vous auriez pu l'amender en disant que nous renforçons déjà ce qui est fait par la Ville de Paris parce qu'il y a quand même des éléments qu'on peut améliorer. Notre vœu n'était pas d'ordre impératif sur ce qui est à faire, il donnait des pistes sans être contraignant. Donc, je pense qu'il aurait pu être amendé et non appelé à voter contre. Donc, nous le maintenons. Nous ne l'avons pas déposé au Conseil de Paris.

Mme CALANDRA

Bien.

Après consultation des membres, le vœu est rejeté.

V20-2019-166 : Vœu relatif à l'organisation du recueil des soutiens pour le référendum d'initiative partagée sur la privatisation d'Aéroports de Paris, sur proposition de Danielle Simonnet et du groupe "Place au peuple !".

Mme SIMONNET

Oui. Alors, comme vous le savez, il y a une procédure de référendum d'initiative partagée qui a été enclenchée le 10 avril 2019 par 248 parlementaires pour s'opposer à la privatisation d'Aéroports de Paris et maintenir son statut de service public. Alors, je ne reviens pas sur l'enjeu de maintenir « Aéroports de Paris » parce que d'abord, c'est un service public, parce que c'est une frontière, parce qu'aussi, il y a des enjeux écologiques, on pourrait détailler longtemps, mais mettre dans les mains d'un opérateur privé la gestion d'un aéroport public est totalement contraire à l'intérêt général. Là, il va y avoir la possibilité aux citoyens et aux citoyennes, si par le biais d'une pétition, ils sont suffisamment nombreux, à savoir 4,7 millions de personnes (il faut 10 % du corps électoral) de pouvoir déclencher une procédure référendaire. Donc, c'est quelque chose de démocratique, extrêmement important qui va se jouer là. Je ne reviens pas sur les modalités très précises, mais comme vous le savez, c'est autour du 15 juin prochain, donc, d'ici très peu de temps, qu'il va être possible, et ce pendant neuf mois, de pouvoir signer la pétition par internet pour demander l'organisation de ce référendum. Alors, il faut savoir que dans le cadre de la loi organique qui organise tout cela, il n'y a pas simplement la collecte de soutiens organisée sous forme électronique, mais il doit y avoir des points d'accès à internet qui doivent être mis à disposition au moins dans la commune la plus peuplée de chaque canton. Et tout électeur peut, à sa demande, faire enregistrer électroniquement par un agent de la commune ou du consulat son soutien présenté sur papier. Donc, il s'agit à travers de ce vœu d'anticiper ces modalités-là qui s'imposent à notre Ville de Paris, mais aussi, du coup, à ses arrondissements. Et donc, à travers ce vœu, on propose que soit installé dans tous les quartiers du 20^e des points de recueil des soutiens au référendum avec des agents disponibles et affectés à cette tâche-là, et informe par voie de communication municipale avec une distribution qui pourrait être faite dans les boîtes aux lettres, affichage municipal, courrier électronique, pour que les citoyens et citoyennes soient bien informés de la procédure de recueil de soutien et de la localisation des points et des collectes municipaux et qu'on facilite l'organisation de débats dans les quartiers avec celles et ceux qui le souhaiteraient en permettant l'accès à des salles, car vous savez comme quoi qu'il est très difficile d'accéder à des salles non payantes dans notre arrondissement pour pouvoir se réunir. Voilà, je vous remercie.

Mme CALANDRA

Bien. M. BAUDRIER puis M. HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Donc, moi, c'est M. HOCQUARD, mais M. BAUDRIER dit qu'il veut bien inverser l'ordre de passage.

Mme CALANDRA

Si vous voulez. Donc, M. HOCQUARD.

M. HOCQUARD

Merci. Moi, je m'inscris pour soutenir ce vœu parce que je pense qu'effectivement, c'est important que sur la question de la privatisation des aéroports de Paris, on puisse faire ce référendum, d'autant plus qu'on a obtenu le droit de faire ce référendum, on a contraint le conseil constitutionnel, enfin, je ne sais pas si on contraint le conseil constitutionnel par une intervention unie de la gauche puisque c'est ça qui a permis, à un moment donné, de faire en sorte que – et aussi de la droite – on puisse avoir ce référendum auprès du conseil constitutionnel. Et la dernière chose que je voudrais aussi ajouter là-dessus, je crois aussi que parce que souvent, on dit : Mais alors, ce ne sont pas des sujets qui sont des sujets qui concernent tout le monde. Ce sont des sujets stratosphériques. En plus, comme on est sur un aéroport, ça me permet de faire ce petit clin d'œil. Je crois que non parce que ce sont des sujets qui nous concernent au niveau à la fois des élus que nous sommes. Ce sont aussi des sujets qui nous concernent au niveau de l'Île-de-France, de la métropole. On veut régulièrement expliquer que nous faisons partie d'une entité commune qu'est la métropole du Grand Paris, le territoire des aéroports de Paris se trouve sur le territoire, ce territoire métropolitain, un bout du territoire métropolitain, mais enfin, une bonne partie quand même sur le territoire du Conseil général de Seine-Saint-Denis pour partie, je trouve qu'effectivement, nous aurions à faciliter l'organisation de débats et à se saisir de ce référendum dans le 20^e arrondissement. Donc, nous voterons pour.

Mme CALANDRA

Oui, M. BAUDRIER puis M. VON GASTROW.

M. BAUDRIER

Oui. Donc, nous soutiendrons totalement ce vœu pour les raisons exprimées par Mme SIMONNET et par M. HOCQUARD et pour en rajouter, ça concerne évidemment les citoyens de la République française puisque c'est un bien public essentiel de l'État qui serait cédé au privé, et aussi en termes d'aménagement de l'Île-de-France qui nous concerne vraiment, en tant qu'habitants de Paris et du 20^e. C'est tout de même des milliers d'hectares, un foncier absolument stratégique à l'échelle de notre région et de notre métropole qui serait donné au privé avec des impacts catastrophiques sûrement en termes de valorisation foncière et d'étalement urbain, donc, un impact catastrophique en termes social et écologique. Et puis, il faut quand même souligner qu'on est à peine une semaine après la décision du gouvernement de confirmer l'engagement du Charles-de-Gaulle express qui est vraiment une catastrophe totale pour le réseau de transport francilien. Il y a un million de voyageurs tous les jours dans le RER B qui vont vivre clairement un enfer si ces travaux ne sont pas arrêtés. Il y a sûrement des milliers d'habitants du 20^e, des dizaines de milliers d'habitants du 20^e dans ces RER tous les jours. Donc, rien que pour eux, ça mérite qu'ils puissent s'exprimer très largement contre ce projet de privatisation qui est une catastrophe.

M. VON GASTROW

Alors, au nom du groupe des élus Écologistes de la mairie du 20^e arrondissement, j'interviens pour également soutenir ce vœu, et notamment mettre en avant quelque chose qui n'a pas encore été mentionné, c'est que quand il y a une révision de la constitution comme celle de 2009, il ne faut pas croire que ce qui a été mis dans la constitution ne pourra jamais être appliqué. La preuve en est, finalement, la décision très importante du conseil constitutionnel du 16 mai dernier nous a bien montré que même si la barre était très élevée pour pouvoir mettre en marche – excusez-moi, mais après tout, un parti politique ne peut pas préempter une expression ; après tout, soyons libres de l'utiliser sans que ça ait cette connotation – même s'il y avait eu une barre assez élevée pour mettre en action ce référendum d'initiative partagée, cela était possible. La preuve, il y a eu assez de députés, assez de sénateurs par rapport à cette question pour que cela le soit et que le conseil constitutionnel, dans sa sagesse, a signalé que si dans la constitution, une des limitations n'avait pas été précisément faite, ça ne pouvait pas interdire. Il faut être précis quand on veut interdire certaines choses, certaines possibilités. En l'occurrence, il est considéré que la procédure pouvait continuer et qu'il revenait au ministère de l'Intérieur de mettre en œuvre tout ce qui était possible pour que cette collecte des signatures se fasse de la meilleure manière qui soit dans le délai imparti – je crois que c'est 9 mois. Et il est vraiment indispensable, à une époque où on utilise, et je le vois bien dans mon administration, les finances publiques, de plus en plus le recours à l'informatique, qu'on n'oublie pas tous les gens qui ont du mal à y avoir accès. Et donc, pour être vraiment le plus démocrate possible, je pense que ce

vœu nous met en bonne position parce qu'effectivement, c'est important : 4,7 millions, 10 % du corps électoral. Mais donc, il s'agit vraiment de tout le corps électoral, quelle que soit sa situation par rapport aux outils informatiques. Donc vraiment, pour cela, pour cette importance de la démocratie et l'utilisation, vraiment, en bonne intelligence de tous les outils à notre disposition, notre groupe soutient ce vœu.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. EPARA puis M. BARGETON.

M. EPARA EPARA

Mais rapidement, Madame la Maire, juste une explication de vote. Le groupe Socialiste et républicain votera pour ce vœu.

Mme CALANDRA

Je vous remercie. M. BARGETON.

M. BARGETON

Moi, je vais voter contre ce vœu. Ça ne vous surprendra pas. Au-delà du débat sur Aéroports de Paris qui, effectivement, à la fois a été adopté, la privatisation devant la loi PACTE, et puis le fait qu'il y ait eu finalement une demande de référendum et le conseil constitutionnel a donné raison à cette demande de référendum, et donc, le référendum aura lieu ou si les signatures sont recueillies. Donc, la procédure est lancée. Donc, au-delà du débat sur la privatisation elle-même, il y a un sujet sur l'organisation du référendum. Or, il est prévu par la Constitution, son mode, son déroulement, et puis les modalités sont assez précises également, c'est-à-dire qu'il y aura une ouverture du recueil de signatures sur un site internet, etc. Là, ce qu'on demande, c'est autre chose. Ce vœu demande que la mairie du 20^e, en quelque sorte, se prononce favorablement à l'abrogation de la privatisation, et donc, met tout en œuvre dans un vote militant. Mais ça crée quand même un précédent parce que le jour où il y aura un référendum d'initiative privée sur un autre sujet qui, là, n'aurait plus l'heur de plaire à une majorité, celle-là ou une autre, etc., alors, on ne le ferait pas. Il s'agit d'un vote militant, ici. Alors même que les modalités – oui, mais – sont prévues. Je ne vois pas pourquoi une mairie ferait spécifiquement un appel à signatures puisque l'appel à signatures, il vise bien à avoir un objectif, c'est obtenir le référendum pour qu'ensuite, les Français se prononcent. Donc ça, on est d'accord, au moins sur le fond. Donc, non, ce n'est pas neutre. Ce n'est pas comme ça. Ce n'est évidemment pas comme ça que d'abord, les intervenants se sont exprimés, ni l'esprit de ce vœu. Il ne faut quand même pas prendre ni les élus que nous sommes ici dans ce Conseil, ni les habitants du 20^e arrondissement, pour des idiots. On sait très bien quel est l'objectif. Et d'ailleurs, je veux dire, il appartient à chacun d'avoir son opinion, son avis sur la privatisation d'Aéroports de Paris et sur le fait qu'il y a un référendum. Ce n'est pas là-dessus que je me prononce. C'est le fait qu'on demande en quelque sorte d'aller, que la mairie du 20^e prenne un rôle militant dans cette opération, alors même que le cadre est fixé par la Constitution, par la loi et ensuite par des décrets, par les textes, et notamment parce que ça passe par un site du ministère de l'Intérieur prévu à cet effet, et en plus, avec des règles quand même d'encadrement assez strictes parce qu'il faut bien vérifier que c'est chaque signature différente, etc. Donc, pour ces raisons-là, je ne doute pas que ce vœu sera adopté ici, mais on aura aussi le débat en Conseil de Paris. Ça m'intéresse d'ailleurs de voir ce que fera le groupe Socialiste au Conseil de Paris sur ce sujet-là parce que ça veut dire qu'on le ferait dans tous les arrondissements, pas que le 20^e. Donc, on aura ce débat au Conseil de Paris, on verra la position du groupe Socialiste au Conseil de Paris. Mais en tant que tel parce que je ne vois pas pourquoi on irait au-delà de ce qui est prévu en fonction de ce sujet, nous voterions ce vœu.

Mme CALANDRA

M. GLEIZES, votre groupe s'est déjà exprimé. Donc, brièvement, s'il vous plaît.

M. GLEIZES

Non, mais M. BARGETON a dit quelque chose qui est vrai sur le fond. Nous espérons aussi que ce vœu va être voté par la droite puisque c'est une initiative au Conseil constitutionnel qui a été faite par des députés, des sénateurs de droite et de gauche, des républicains. Et donc, nous espérons que bien sûr que les mairies de droite mettront en place aussi ce recueil des signatures, ça va de soi. Et tout justement, j'ai relu le texte, à aucun moment il est fait allusion à ce qu'il faut voter après.

Mme CALANDRA

Alors oui, c'est une fascinante vision de la démocratie des textes. Alors, je vais vous répondre. D'abord, je suis très ennuyée parce qu'au moment où je vous réponds, nous avons évidemment consulté le cabinet de l'adjointe en charge, celui de Mme Pauline VERON qui était en échange avec le cabinet de la Maire de Paris sur ce sujet et qui nous a dit qu'en l'état actuel, ce vœu ne pouvait à leur sens absolument pas être adopté. Je parle de l'Hôtel de Ville. Mme CERQUEIRA m'informe qu'elle vient de recevoir une circulaire au titre de l'administration indiquant que bien entendu, la Ville de Paris, comme je l'espère, toutes les capitales de canton de France, va organiser dans le cadre prévu par la Constitution et par la loi un référendum. Et il n'y a aucun sujet là-dessus. Comme l'a dit M. BARGETON, la question et la façon dont ce vœu est rédigé, moi j'appelle à voter contre et je vous mets tous en garde vraiment sur le fait de tordre la démocratie et les textes. Je vous rappelle que les modalités de mise en œuvre du référendum d'initiative partagée sont fixées par les articles 11 et 61 de la Constitution, modifiée par la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008, la loi organique 2013-11014, et la loi 2013-11016 du 6 décembre 2013 portant application de l'article 11 de la Constitution et le décret 2014-1488 du 11 décembre 2014 relatif au traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé, je cite « *soutien d'une proposition de loi au titre du troisième alinéa de l'article 11 de la Constitution* ». Je ne vais évidemment pas rentrer à cette heure-ci dans les détails de cette loi organique. Je tiens juste à signaler que la loi organique prévoit que tous les soutiens sont recueillis sous forme électronique. Un site internet spécifiquement prévu à cet effet permet de recueillir ces soutiens. Et à ce titre, trois modalités de dépôt sont prévues par la loi organique. L'électeur dépose son soutien à la proposition de loi référendaire sur le site internet par ses propres moyens. Ça peut être son ordinateur fixe ou portable, smartphone, tablette, etc. L'électeur dépose son soutien à l'initiative référendaire via des points d'accès situés, je cite la loi « *au moins dans la commune la plus peuplée de chaque canton ou au niveau d'une circonscription équivalente et dans les consulats.* » Pour la Ville de Paris, le choix va être simple. Et troisième modalité, l'électeur, je cite la loi, « *fait enregistrer électroniquement son soutien présenté sur papier par un agent de la commune ou du consulat* ». Article 6 de la loi organique : « *Les électeurs ne disposant ni d'une carte nationale d'identité ni d'un passeport ne peuvent être identifiés directement sur le site internet et doivent obligatoirement déposer leur soutien selon cette modalité.* » Le ministère de l'Intérieur et la Ville de Paris fixeront donc ensemble les modalités du référendum à Paris comme sur l'ensemble des villes concernées sur le territoire français. Et bien entendu, je veillerai comme Maire du 20^e arrondissement, et Mme CERQUEIRA comme DGS de la mairie, veillerons à appliquer cette disposition. Mais ce n'est pas avec ce vœu que nous déciderons des dispositions. C'est ce qui sera décidé dans le cadre de la loi par la Ville de Paris et par le ministère de l'Intérieur. La Ville de Paris est d'ores et déjà en train de travailler en lien avec les mairies d'arrondissement à des propositions à faire pour faciliter le recueil de ces signatures. La mairie du 20^e les appliquera. Est-ce que vous pourriez attendre la fin du travail qui est fait avec le ministère de l'Intérieur dans le cadre du respect des textes qui ont été adoptés par la représentation nationale ? Votre vœu en l'état n'est pas acceptable, car il demande la mobilisation notamment de moyens municipaux et humains, je rappelle que ce sont des fonctionnaires de la République, pour aller faire signer les habitants dans les quartiers. Et ça, ce n'est pas possible parce que sinon, vous voyez vers quelle dérive on s'oriente. Imaginez qu'un maire d'arrondissement qui ne soit pas tout à fait de votre couleur ou de vos options décide aussi d'aller prendre des signatures comme ça dans les quartiers, de recueillir au passage les données personnelles des signataires ? Vous voyez très vite vers quelle dérive on va aller. Et d'ailleurs, je gage que nos fonctionnaires municipaux ne seront pas tout à fait d'accord pour faire ce genre de choses. Donc, moi je vous propose de passer au vote et je vous appelle à voter contre ce vœu. Donc, qui est pour... ?

M. BOUAKKAZ

Madame la Maire, vous m'autorisez une remarque ?

Mme CALANDRA

M. BOUAKKAZ.

M. BOUAKKAZ

J'en ai pour deux secondes. Il y a des indices qui montrent qu'on a changé de monde. Moi, depuis que je suis élu en 2001, on vote des vœux pour que l'État paie ses dettes et que la mairie ne fasse pas son boulot. C'est la première fois qu'on nous demande de voter un vœu pour que la mairie fasse des choses qui relèvent de l'État. C'est tout à fait étonnant.

Mme CALANDRA

Bien.

Après consultation des membres, le vœu est adopté.

Mme CALANDRA

Donc, je vous rappelle que le 6 juin à 18h, sur la place du Maquis du Vercors côté rue des Glaïeuls, nous célébrerons le 75^e anniversaire des combats du Maquis du Vercors.

Le 11 juin à 17h, en présence d'Anne HIDALGO, je vous invite à participer à l'inauguration du cénotaphe de Maurice AUDIN au cimetière du Père-Lachaise. Enfin, le même jour, nous aurons le même jour une réunion publique en mairie du 11^e.

Pour conclure, nous avons notre prochain conseil le mardi 25 juin à 19h dans cette même salle des fêtes. Bonne soirée.